COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 OCTOBRE 2022

PRESENTS: BONNET A. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARBONNEAU F. CHARRIER D. LEROUX MM. GABORIEAU JB. FAVREAU JL. BOUSSEAU V. DAUGER F. CARTAUD S. CHARBONNEAU V. RAUTUREAU E. ROUY A. LAMY C.

ABSENTE REPRESENTEE: Madame LECOMTE Nathalie par Madame BOISSELIER Pascale.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames GODARD Christelle et MALLET Pauline, et Monsieur PACAUD Grégoire.

SECRETAIRE DE SEANCE: Madame CARTAUD Sandrine.

***** DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL AU GIDON (GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES)

Dans le cadre de la refonte du bureau, et de la redéfinition des principes de financement du service qui est en cours d'étude(les bénéficiaires seront amenés à participer plus), Terres de MONTAIGU demande la désignation d'un référent du Conseil Municipal au GIDON (*) (il y aura également un référent pour les agriculteurs), en vue de la réunion d'Assemblée Générale du groupement du 13 Octobre 2022. Pour la commune, le Conseil valide la désignation de Monsieur Dany CHARRIER, adjoint au Maire.

(*) le GIDON est chargé de l'organisation de luttes collectives contre les nuisibles du type rongeurs aquatiques, chenilles défoliatrices, plantes aquatiques, taupes, frelons . Dans ce cadre, il assure également la prévention et une surveillance biologique du milieu.

* PRESENTATION DU PROJET D'OMBRIERES – PARKINGS DE LA PLAINE DES SPORTS – VENDEE ENERGIE - POUR DECISION DE PRINCIPE

Dans le contexte de l'aménagement de la Plaine des Sports, une première étude d'implantation d'ombrières photovoltaïques sur une partie des parkings avait été présentée il y a quelques semaines par Vendée Energie, et la commune n'avait pas donné suite au regard des coûts restant à la charge de la collectivité; Vendée Energie a depuis transmis une nouvelle étude de faisabilité, en augmentant le nombre d'équipements à implanter (cela couvre tous les parkings), ce qui permettrait d'améliorer le niveau de production électrique, et donc la rentabilité du projet, qui coûterait tout de même 603 000 euros ht, mais qui pourrait intégralement être porté par le Syndicat Départemental et la Communauté d'Agglomération Terres de MONTAIGU, qui devra au préalable obtenir de la Commune le transfert des parkings en question, dans le cadre du Plan Climat Terres d'En'AIR gie et la création d'une société de production d'énergie. Cela ne coûterait donc théoriquement rien à la Commune, ENEDIS devant nécessairement implanter un transformateur sur le site pour ce niveau de production (équivalent de consommation électrique annuelle : 105 foyers). Une proposition de planning de réalisation a été établie, et une présentation sommaire de l'aménagement a été faite, avant celle prévue par Vendée Energie à Mon Espace Services le mercredi 12 Octobre 2022. Le Conseil estime n'être pas en mesure de formuler un avis sur ce dossier, avant qu'une présentation précise soit faite lors d'une réunion de Conseil exceptionnelle.

Concernant le projet d'aménagement routier de la rue du Stade prévu dans le projet global, l'Agence Routière Départementale a refusé la création d'un « chaucidou » (une partie centrale de 2,50 ml réservée aux

véhicules, et deux parties latérales d' 1 m 50 pour les vélos) sur une partie de cette voie, au regard de sa largeur. Ce dispositif (un simple marquage à la peinture) ne sera donc réalisé qu'entre le rond-point de la rue de Nantes, et l'entrée de l'entreprise EIFFAGE-MIGNE TP. **Terrain Multi-sports et piste d'athlétisme :** l'Agence Nationale du Sports a informé la Commune qu'une subvention de 97 000 euros (coût estimatif ht : 258 998 euros) a été proposée pour le projet. La notification définitive devrait parvenir en mairie (de la Préfecture de Région), d'ici la fin de l'année 2022.

* SYDEV - CONVENTION DE TRAVAUX - REMISE EN SERVICE SUITE A VOL DE CABLES - ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOT B ET D'UN POINT LUMINEUX - RUE DU STADE

Un vol de câble d'alimentation électrique pour l'éclairage du terrain d'entrainement de foot, et d'éclairage public pour un point lumineux de la rue du Stade a été constaté le mercredi matin 7 Septembre, avec une estimation du préjudice fixée à 9 512 euros ht (évaluation faite par le SYDEV). Une plainte a été déposée, mais malheureusement, l'assureur de la Commune (la SMACL) ne prendra pas en charge la remise en service des équipements (pas prévu au contrat Dommages aux Biens). La Commune souhaitant faire rétablir ces éclairages, le Conseil valide la convention de travaux proposée par le Syndicat Départemental d'électrification, ainsi que le devis susvisé.

* SYDEV – CONVENTION DE TRAVAUX – REMISE EN ETAT – POINT LUMINEUX – RUE DU CANADA

Le lampadaire n° 004-014 de la rue du Canada qui n'avait plus de tête d'éclairage depuis longtemps (vandalisé à plusieurs reprises) et qui avait été désactivé, a fait l'objet auprès du SYDEV d'une demande de devis pour sa remise en service, ce secteur nécessitant, après vérification, d'être mieux éclairé. Le syndicat a donc remis son chiffrage (519 euros nets de participation sur un coût total de 1 037 euros ht), et la convention de travaux correspondante, que le conseil décide d'accepter.

***** TERRES DE MONTAIGU - VALIDATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES ET EVENEMENT LES EPHEMERES 2021 ET 2022

Comme c'est le cas pratiquement chaque année, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération (représentant pour la commune : Monsieur le Maire) s'est réunie courant Septembre, pour valider les propositions de transferts de charges 2022 relatives :

- . dans le cadre de la procédure dite de droit commun de révision des attributions de compensation des communes, à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) reprise par l'intercommunalité au 1 er Janvier 2022, parallèlement à la prise de compétence de l'Assainissement Collectif,
- . dans le cadre de la procédure libre de révision des attributions de compensation des communes, à la participation des communes qui ont accueilli des spectacles en 2021 (restitution de forfait de participation) et 2022 (prélèvement de forfait de participation) dans le cadre du Festival des Ephémères.

Pour résumer, concernant la BOISSIERE, l'allocation de compensation devrait en 2022 être réduite de 32 557,31 euros (montant initial au 01 01 2022 : 221 727,80 euros), et donc passer à 189 170,49 euros (voir le tableau ci-après, cette réduction correspondant uniquement à l'évaluation annuelle (fonctionnement et quote-part pour l'investissement) des charges transférées à la Communauté d'Agglomération pour la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, la Boissière n'étant pas concernée par les compensations liées à l'organisation des Ephémères 2021 et 2022. Afin de formaliser cette modification, et à la demande de la Communauté d'Agglomération, trois délibérations sont donc prises par le Conseil :

- . une validant le rapport de la procédure de droit commun de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), pour la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,
- . une validant le rapport de la procédure libre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), pour la participation des Communes au Festival des Ephémères 2021 et 2022,
- . une troisième acceptant le nouveau montant (réduit) de l'Attribution de Compensation versé par la Communauté de Communes à la Commune pour 2022.

Voici le tableau de synthèse qui reprend les modifications d'allocations compensatrices proposées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en 2022 :

Communes	AC annuelle 01/01/2022	Révision AC selon procédure de droit commun		Révision AC selon procédure libre			AC annuelle
		GEPU - Frais de fonctionnement	GEPU - Programme d'équipement	Festival Les Ephémères 2021	Festival Les Ephémères 2022	Total transfert charges 2022	réelle au 31/12/2022
La Bernardière	176 844,30 €	-1 061,45 €	- 17 538,06 €	3 000,00 €		-15 599,51 €	161 244,79 €
La Boissière-de-Montaigu	221 727,80 €	-1 903,07 €	-30 654,24 €	0,00€		-32 557,31 €	189 170,49 €
La Bruffière	810 273,74 €	-3 213,60 €	-48 991,82 €	5 000,00 €		-47 205,42 €	763 068,32 €
Cugand	666 866,40 €	-2 259,40 €	-35 206,67 €	0,00€	-5 000,00 €	-42 466,07 €	624 400,33 €
L'Herbergement	334 891,62 €	-2 319,98 €	-63 224,97 €	5 000,00 €	-5 000,00 €	-65 544,95 €	269 346,67 €
Montaigu-Vendée	4 030 276,16 €	-20 341,62 €	-322 159,09 €	8 000,00 €	-10 000,00 €	-344 500,71 €	3 685 775,45 €
Montréverd	117 365,01 €	-2 586,09 €	-53 366,54 €	3 000,00 €		-52 952,63 €	64 412,38 €
Rocheservière	232 609,01 €	-3 622,45 €	-55 091,21 €	0,00 €	-5 000,00 €	-63 713,66 €	168 895,35 €
Saint-Philbert-de-Bouaine	306 550,24 €	-2 172,95 €	-33 916,97 €	5 000,00 €		-31 089,92 €	275 460,32 €
Treize-Septiers	528 903,25 €	-2 426,58 €	-36 950,73 €	0,00 €	-5 000,00 €	-44 377,31 €	484 525,94 €
Total	7 426 307,53 €	-41 907,19 €	-697 100,30 €	29 000,00 €	-30 000,00 €	-740 007,49 €	6 686 300,04 €

***** PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES 2021

Les rapports d'activités intercommunaux (hors rapport intercommunal de l'assainissement collectif et non collectif, qui sera détaillé avec le rapport communal d'assainissement communal en Novembre 2022) de l'année écoulée (à savoir 2021), ont été présentés au Conseil Municipal pour qu'il en prenne connaissance, ainsi que pour un vote de pure forme. Ces rapports sont les suivants :

. « Général »

concernant les activités diverses de la Communauté de Communes, tous services confondus (en annexe n° 1),

. « Déchets Ménagers »

pour le service de collecte et d'élimination des déchets, ainsi que du tri sélectif (en annexe n° 2 pour la synthèse, et en annexe n° 3 pour le rapport complet).

* AVENANT N° 2 - STE CONVIVIO – MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE – REVISION EXCEPTIONNELLE DES PRIX D'ACHAT DES REPAS AU 1 ER NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal a attribué en Juin 2021, le marché de restauration scolaire à l'entreprise CONVIVIO COL de MONTREVAULT SUR EVRE (SAINT PIERRE MONTLIMARD - Maine et Loire) pour un montant de prestations de restauration évalué à 111 819 euros ht, soit 117 969,045 euros ttc sur toute l'année scolaire 2021-2022,

En Mars 2022, un premier avenant révisant les prix d'achat des repas à hauteur de + 6,5% à partir du 1^{er} Avril 2022 a été approuvé par le Conseil Municipal.

Dans un courrier adressé en mairie le 10 Octobre 2022, la société CONVIVIO a fait part des difficultés qui touchent une nouvelle fois ses activités, dans le cadre de la hausse des coûts des produits alimentaires, des matières premières, hausse du coût du personnel ... ce qui l'oblige à proposer de revoir ses conditions contractuelles sur les prix, afin d'assurer la continuité du service.

La société CONVIVIO a donc communiqué un second avenant au marché susvisé, révisant au 1 er Novembre 2022 les prix d'achat des repas de + 12,74 %, portant notamment le prix d'achat d'un repas enfant de 4,52 à 5,09 euros ttc. L'assemblée, invitée à se prononcer sur cette proposition qui ne laisse que peu de choix, décide de la valider. Une communication vers les familles utilisatrices sera faite d'ici un mois, une hausse du prix de vente des repas (actuellement à 4,42 euros ttc) étant dans ce contexte envisagée.

Annexe n° 1 au compte-rendu

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

SEPTEMBRE 2022

Hotel de l'Intercommunalité 35 avenue Villebois Mareuil 85607 MONTAIGU-VENDÉE CEDEX

www.terresdemontaigu.fr

TERRES DE MONTAIGU

SOMMAIRE

Introduction - 2

Grands projets 2021 - 3

Chiffres-clés - 4

ORGANISATION TERRITORIALE - 7

RÉALISATIONS 2021 - 13

LES MOYENS POUR AGIR - 33

ANNEXE - 41



INTRODUCTION

Le rapport d'activités est un document réalisé tous les ans, qui établit le bilan de l'action de la communauté de communes, reflet de l'activité de l'année écoulée.

Face à l'épidémie de Covid-19, le début de l'année 2021 a été marqué par l'ouverture d'un centre de vaccination. Déployé en quelques jours et faisant appel aux agents publics et à de nombreux bénévoles, il a été actif tout au long de l'année, adaptant son activité aux différentes phases de la campagne vaccinale.

Soucieuse de faciliter les démarches administratives de ses habitants, Terres de Montaigu a ouvert deux nouveaux guichets thématiques : Mon Espace Services en février, regroupant les services autour de la famille, de la santé et de l'action sociale, et Mon Espace Habitat en juin, pour tous les projets liés au logement.

Après 2 ans de travail, le projet de plan climat Terres d'énAlRgie visant à lutter contre les effets du changement climatique, a été approuvé en décembre. Néanmoins, les élus n'ont pas attendu pour agir en faveur de la préservation de l'environnement : en juin, un panel d'aides financières à destination des habitants a été déployé pour encourager les rénovations énergétiques de leurs logements, et en mars, une opération d'aides à l'achat de vélos a été mise en place pour favoriser les mobilités douces.

La transformation de la gare de Montaigu-Vendée en pôle d'échange multimodal s'est poursuivie avec la réouverture du bâtiment voyageurs, la mise en place d'un pont-rail permettant de finaliser le contournement routier de Montaigu-Vendée, et la suppression de la passerelle au profit d'un passage souterrain.

Enfin, la communauté de communes a posé les bases de sa future organisation mutualisée avec la Ville de Montaigu-Vendée et le CIAS, en définissant 5 pôles et 19 directions.

GRANDS PROJETS 2021

18 janvier

Ouverture du centre de vaccination

•••••

1er février

Réouverture du bâtiment voyageurs de la gare de Montaigu-Vendée



Février

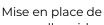
1^{er} mai

Ouverture de Mon Espace Services

2021

Du 22 au 24 mai

Installation du pont-rail sous les voies ferrées permettant de finaliser le contournement routier de Montaigu-Vendée



nouvelles aides financières pour la rénovation de l'habitat

1er mars

Lancement de l'opération d'aides à l'achat de vélos



Du 31 mai au 5 juin

Promotion et participation au défi mobilité



19 juin

Ouverture de Mon Espace Habitat

28 juin

Approbation du projet du futur cinéma



8 juillet

Lancement du festival Les Éphémères

18 et 19 septembre

lère édition des Échappées à l'occasion des Journées du Patrimoine



28 août

Suppression de la passerelle à la gare de Montaigu-Vendée



27 septembre

Adoption de la stratégie de prévention jeunesse

1er octobre

Organisation d'une matinée sur le thème des mobilités décarbonnées



Décembre

Définition des 19 directions composant la future organisation mutualisée

13 décembre

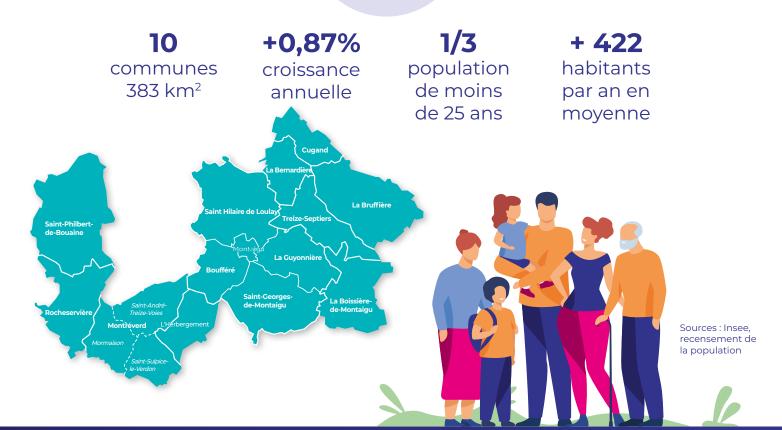
Approbation du projet de plan climat Terres d'énAlRgie

2022

TERRES DE MONTAIGU C'EST

DÉMOGRAPHIE

49 428
habitants





ACTIFS HABITANT SUR LE TERRITOIRE



Près de
25 000

actifs sur le territoire

28 %

habitent le territoire de Terres de Montaigu et travaillent à l'extérieur **38** %

habitent et travaillent sur le territoire de Terres de Montaigu **34** %

habitent à l'extérieur et travaillent sur le territoire de Terres de Montaigu

21870 emplois proposés

sur le territoire

+5%

en 4 ans (2015 à 2019) Taux
de chômage
2021:
4,1%

Source: observatoire Pôle emploi,



bassin d'emploi Montaigu - Les Herbiers

Près de

3 200

établissements

+ 23%

en 4 ans (2016 à 2019) **284**exploitations agricoles
en 2021

Sources: Insee, Recensements de la population - Insee, démographie des entreprises (2020), observatoire agricole





L'ACTION INTERCOMMUNALE



AMÉNAGER

PROGRAMMER ANTICIPER PLANIFIER

- LES 2 PLUI (PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX)
- LE PLH (PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT)
- PLAN CLIMAT TERRES D'énAlRgie
- LE RLPI (RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL)

- **ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**
- BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES
- PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE LA GARE MONTAIGU-VENDÉE
- **PROGRAMME D'AIDES ÉCONOMIQUES**
- **CONSEILS**

APPRENDRE - GRANDIR -S'ÉVEILLER S'OUVRIR

- PARCOURS ÉDUCATIFS (SCOLAIRE)
- PLAN JEUNESSE ET FAMILLES
- CONSERVATOIRE DE MUSIQUE INTERCOMMUNAL
- FESTIVAL MONT'EN SCÈNE
- PÔLES SPORTIFS LÉONARD DE VINCI, MAXIME BOSSIS (MONTAIGU-VENDÉE) ET DE **ROCHESERVIÈRE**

BIEN VIEILLIR SE SOIGNER PRÉVENIR

- PARCOURS **AUTONOMIE**
- PRÉVENTION SANTÉ
- · CONTRAT LOCAL DE SANTÉ
- · RÉSIDENCES ET **SERVICES AUX** PERSONNES ÂGÉES
- MAISONS DE SANTÉ





- BUREAU D'ÉTUDES
- VIDÉOPROTECTION
- POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE
- INFORMATIQUE DES ÉCOLES PUBLIQUES ET BIBLIOTHÈQUES
- URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE)
- · INFORMATIQUE TÉLÉPHONIE
- · SIC
- FOURRIÈRE ANIMALE
- · COMMISSION DE SÉCURITÉ
- FINANCEMENT CONTINGENT INCENDIE
- COMMUNICATION

SE DIVERTIR DÉCOUVRIR

- OFFICE DE TOURISME
- PISCINE DE LA BRETONNIÈRE
- AÉRODROME
- PRINTEMPS DU LIVRE
- · THÉÂTRE DE THALIE
- CINÉMA CAMÉRA 5
- MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE CALLIOPÉ
- · LAC DE LA CHAUSSELIÈRE
- MAISON DE LA RIVIÈRE
- SITE SAINT-SAUVEUR
- BASE DE CANOË KAYAK DE LA BOULOGNE

PRÉSERVER PROTÉGER L'ENVIRON-NEMENT

- COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS
- DÉCHÈTERIES ET VALORÉTRIE
- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)
- ASSAINISSEMENT COLLECTIF AGGLOMÉRATION DE MONTAIGU
- LUTTE CONTRE LES NUISIBLES
- MOBILITÉ

PERMETTRE
LA GESTION, LE
FONCTIONNEMENT
DE TOUS LES
SERVICES ET
ÉQUIPEMENTS

- RESSOURCES HUMAINES
- COMMANDE PUBLIQUE
- FINANCES
- GESTION DU FONCIER ET DU PATRIMOINE IMMOBILIER



LA GOUVERNANCE en 2021

Le conseil communautaire est composé de 47 conseillers communautaires, délégués des 10 conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes. Le conseil communautaire de la mandature 2020-2026 a été installé le 8 juin 2020.

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

Le conseil communautaire délibère et vote les décisions relevant de sa compétence.

Le bureau communautaire, composé du président, des 10 maires des communes et des 8 maires délégués des deux communes nouvelles, délibère et vote les projets relevant de sa compétence. Il étudie en amont les projets majeurs soumis au conseil communautaire.

8 commissions thématiques composées de conseillers communautaires et municipaux, et présidées par un viceprésident, émettent un avis sur les dossiers qui relèvent des compétences de la communauté de communes. Elles ont un rôle consultatif.

La communauté de communes est membre de divers syndicats et autres organismes auxquels elle a délégué des compétences.

Président	Antoine CHÉREAU	Adjoint au Maire de Montaigu-Vendée				
l ^{er} Vice-président	Damien GRASSET	Maire de Montréverd Président de la commission : habitat et environnement				
2 ^{ème} Vice-président	Éric HERVOUET	Maire délégué de Saint-Georges-de-Montaigu Président de la commission : économie et innovation				
3 ^{ème} Vice-présidente	Isabelle RIVIÈRE	Maire de Treize-Septiers				
4 ^{ème} Vice-président	Claude DURAND	Maire de La Bernardière Président de la commission : investissements structurants et schéma local des services au public				
5 ^{ème} Vice-présidente	Cécile BARREAU	Maire de Cugand				
6 ^{ème} Vice-président	Florent LIMOUZIN	Maire de Montaigu-Vendée Président de la commission : transition énergétique et mobilité				
7 ^{ème} Vice-présidente	Anne BOISTEAU-PAYEN	Maire de L'Herbergement				
8 ^{ème} Vice-président	Jean-Michel BREGEON	Maire de La Bruffière				
9 ^{ème} Vice-président	Francis BRETON	Maire de Saint-Philbert-de-Bouaine Président de la commission : santé, grand âge et insertion				
10 ^{ème} Vice-président	Bernard DABRETEAU	Maire de Rocheservière Président de la commission : jeunesse et sport				
11 ^{ème} Vice-président	Anthony BONNET	Maire de La Boissière-de-Montaigu Président de la commission : culture et tourisme				
12 ^{ème} Vice-président	Daniel ROUSSEAU	Maire délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay Président de la commission : finances et moyens généraux				
13 ^{ème} membre	Cécilia GRENET	Maire déléguée de Boufféré				
14 ^{ème} membre	Lionel BOSSIS	Maire délégué de Saint-André-Treize-Voies				
15 ^{ème} membre	Maëlle CHARIÉ	Maire déléguée de Saint-Sulpice-le-Verdon				
16ème membre	Franck SAVARY	Maire délégué de La Guyonnière				
17 ^{ème} membre	Béatrice PAUL	Maire déléguée de Mormaison				
18 ^{ème} membre	Cyrille COCQUET	Maire délégué de Montaigu				

Pascale **BOISSELIER** Robert **BRAUD** Angéline **MAINDRON** Catherine **PIOT** Adrien BARON Vincent SENELLE Bernard **DENIS** Anne-Marie JOUSSEAUME Sophie **ARZUL** Isabelle **BLAINEAU** Pierre BOIS Jean-Martial **HAEFFELIN** Vincent **MATHIEU**

Sophie **MORNIER**

Béatrice **DOUILLARD**

La Bruffière La Bruffière Cugand Cugand L'Herbergement L'Herbergement Montaigu-Vendée Montaigu-Vendée Montaigu-Vendée Montaigu-Vendée Montaiau-Vendée Montaigu-Vendée

La Bernardière

La Bruffière

La Boissière-de-Montaigu

Fabienne **MULLINGHAUSEN** Montaigu-Vendée Laëtitia **PAVAGEAU** Christian PICHAUD Michelle RINEAU Richard **ROGER** Nathalie SÉCHER Geneviève SÉGURA Martine FAUCHARD Joël OIRY **Hubert CORMERAIS** Sylvie **RASSINOUX**

Montaigu-Vendée Montaigu-Vendée Montaigu-Vendée Montaigu-Vendée Montaigu-Vendée Montaigu-Vendée Rocheservière Rocheservière Saint-Philbert-de-Bouaine Saint-Philbert-de-Bouaine

Yvonnick **BOLTEAU** Treize-Septiers Stéphanie **BRETON** Treize-Septiers

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL

> Affaires juridiques (Marchés publics, foncier, immobilier) > Bureau d'études > Affaires financières > Urbanisme > Ressources humaines > Environnement > Systèmes d'information > Assainissement & télécommunication > Système d'information géographique > Patrimoine immobilier > Opération quartier de la gare > Police Municipale Intercommunale > Habitat > Mobilité **MOYENS AMÉNAGEMENT GÉNÉRAUX** & ENVIRONNEMENT Yoann GAUVRIT Lvda GABORIAU Directeur Général Adjoint Président Antoine CHÉREAU Directeur de Cabinet Louis DERVÉ **ÉTABLISSEMENTS** Directeur Général COHÉSION & SERVICES des Services **AUX PERSONNES SOCIALE** Maxime FRUCHET ÂGÉES (CIAS) Directrice de la communication Jean de LABARTHE Laure GILBERT Maxime FRUCHET Directeur Général Adjoint Directeur Général **DÉVELOPPEMENT** & ATTRACTIVITÉ > Enfance - familles > Prévention jeunesse Sophie ROBIN > Conservatoire de Musique Directrice Générale Adjointe > Développement santé > Aire des gens du > Secteur Montaigu > Secteur Rocheservière voyage > Développement économique > Sport > Tourisme

> Planification (PLUi/PLH/RLPi)

> Action culturelle







GARE DE MONTAIGU-VENDÉE Ré-ouverture du bâtiment voyageurs

Après une rénovation complète, le bâtiment voyageurs a été livré en février 2021.

Il dispose:

- · De nouvelles assises
- · D'un espace de travail avec prises électriques et USB
- · De sanitaires
- · D'un espace d'information et de vente
- · De portes automatiques
- · De nouvelles menuiseries
- · D'une toiture refaite à neuf.

Sur les quais, l'abri existant côté nord a été rénové et de nouveaux abris voyageurs ont été installés.

Travaux de mise en accessibilité



La passerelle historique a été retirée en août 2021 au profit d'un passage souterrain accessible à tous.

Les travaux de mise en accessibilité de la gare ont également concerné :

- · la rehausse des quais en gare
- · le début des travaux de création des rampes d'accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

[PERSPECTIVES 2022]

- · Fin de l'installation du mobilier sur les quais
- · Fin des travaux de mise en accessibilité
- · Ouverture du boulevard urbain en juillet
- · Lancement des travaux du parking à étages à l'automne

1ères esquisses pour le parking à étages

Le projet du futur parking gratuit à étages a été validé en conseil communautaire en avril 2021.

Il sera construit du côté du parvis Nord. Sur 4 niveaux, il comptera 490 places de stationnement dont 41 places IRVE (Infrastructure de recharge de Véhicule Electrique), 10 places PMR, 21 places deux-roues motorisés et un local vélo sécurisé de 30 places avec 6 bornes de recharges intégrées à des casiers verrouillés.



Réalisation du pont-rail

En mai 2021, le pont-rail permettant de passer sous les voies ferrées a été installé par la SNCF.

De son côté, Terres de Montaigu a poursuivi la réalisation du boulevard urbain qui permettra de finaliser le contournement routier de Montaigu-Vendée et garantira l'accessibilité à la gare depuis l'ensemble du territoire.

[CHIFFRES-CLÉS]

Budgets des travaux :

- Pont-rail : 3 100 000 €
- · Boulevard urbain : 1500 000 €
- Mise en accessibilité de la gare (dont passage souterrain) :
 10 332 000 €

Financement : Terres de Montaigu, État, Région Pays de la Loire, SNCF, FEDER

Parking à étages (prévisionnel) :
8 700 000 €





HABITAT De nouvelles aides financières pour encourager les travaux

A partir du 1er mai 2021, de nouvelles aides financières ont été mises en place pour les habitants de Terres de Montaigu souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de leur logement : rénovation énergétique, rénovation des façades, adaptation pour le handicap ou la perte d'autonomie... Cette action fait partie des axes majeurs du Programme Local de l'Habitat approuvé en 2020.

Ces aides visent à encourager les travaux de rénovation de logements pour réduire l'impact environnemental du bâti, permettre des rénovations qualitatives et améliorer le cadre de vie de tous.

Le programme d'aides prévoit notamment :

- · 200 000 € dédiés aux projets d'amélioration de la performance énergétique.
- Objectif: 150 logements par an.
- 93 000 € pour lutter contre l'habitat indigne.
 Objectif: 118 logements par an.
- · 60 000 € pour encourager la rénovation des façades et améliorer le cadre de vie.
- · D'adapter des logements aux besoins des personnes en perte d'autonomie ou handicapées
- De produire de nouveaux logements locatifs valorisant le patrimoine existant.

[CHIFFRES-CLÉS]

- · **1 640 184 € d'aides attribuées** depuis le l^{er} mai (dont 396 137 € par Terres de Montaiqu)
- ·1 € d'aides de Terres de Montaigu génère 4,18 € d'aides publiques et 28,14 € HT de travaux pour les artisans
- 616 ménages ont bénéficié des aides en 2021 = 182 % des objectifs atteints
- 1 137 504 KwH d'énergie primaire économisés par an grâce aux travaux réalisés (l'équivalent de la consommation moyenne d'électricité de 243 foyers).

[PERSPECTIVES 2022]

· Poursuite du dispositif d'aides.

RLPI

Une enquête publique avant l'approbation prévue en 2022

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal vise à fixer la règlementation concernant la publicité extérieure sur le territoire, pour en protéger le patrimoine architectural, paysager et naturel.

- Projet de RLPI arrêté le 28 septembre 2020 par le conseil communautaire
- · Envoi pour avis aux personnes publiques (État, Région, Département...).
- Enquête publique du 8 mars au 6 avril

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable sans observation au projet de RLPi.

[PERSPECTIVES 2022]

· Approbation et mise en œuvre du RLPi par le conseil communautaire

[CHIFFRES-CLÉS]

- · Le territoire compte 1203 dispositifs d'enseignes ou de publicités
- 24 % ne sont pas conformes à la règlementation nationale

FIBRE

100% du territoire en 2023

Démarré en 2017, le déploiement de la fibre se poursuit avec pour objectif de couvrir 100 % du territoire en 2023.

2,6 millions d'euros d'investissements sont prévus sur 5 ans afin de raccorder plus de 23 000 adresses. Ouverture de

Mon Espace Habitat



En juin 2021, Terres de Montaigu a mis en œuvre un deuxième engagement du Programme Local de l'Habitat avec l'ouverture de Mon Espace Habitat, pour faciliter la construction et la rénovation de logements sur l'ensemble du territoire.



UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE DE TOUS LES PROJETS

Mon Espace Habitat privilégie un accompagnement sur-mesure des usagers.

Qu'ils portent un projet de construction, de réhabilitation ou de rénovation, les habitants y bénéficient de conseils personnalisés sur les travaux, les financements ou encore l'urbanisme. Ils ont ainsi accès à toutes les informations pour leur garantir une rénovation ou une adaptation la plus performante possible, tout en recherchant un maximum d'aides financières.

Mon Espace Habitat : un lieu unique d'informations pour tous les projets logement des particuliers

Terres de Montaigu a ouvert les portes de Mon Espace Habitat le 19 juin.

Ce nouvel espace à destination des habitants et futurs habitants regroupe en un seul lieu spécialisé tous les conseils et les informations sur les démarches d'urbanisme et sur les aides adaptées à leurs projets immobiliers.

Mon Espace Habitat accueille les permanences gratuites du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et de l'Adile (Agence d'Information sur le Logement de l'énergie de Vendée).

PROXIMITÉ ET EXPERTISE

Mon Espace Habitat est un guichet spécialisé, complémentaire aux premières informations données dans les mairies qui restent les interlocutrices de proximité des habitants et délivrent les premiers conseils sur des projets liés à l'habitat. Mon Espace Habitat prend le relai quand les démarches demandent une expertise plus importante.











[CHIFFRE-CLÉ]

 616 dossiers déposés par des particuliers pour accéder à des dispositifs d'aides financières



COMMERCIALISATION ET AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS

16 ventes de terrain (8,6 ha vendus)

pour des entreprises industrielles, artisanales, tertiaires (25 ventes de terrain en 2020)



Travaux en zones d'activités 790 000 € de travaux lancés en 2021

Cugand

Fin des travaux d'extension de la zone d'activités du Bordage : 137 000 €

 Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)
 Aménagement d'une voie de desserte dans le parc d'activités des Marches de Bretagne : 225 000 €

Renforcement de la défense incendie sur la zone d'activités de la Marionnière : 72 000 €

· Montaigu-Vendée (La Guyonnière)

Réaménagement et requalification de la rue Ambroise Pare de la zone d'activités du Planty : 44 000 €

· Rocheservière

Début des travaux d'extension de la zone d'activités de l'Europe : 197 000 €

Montréverd (Saint-André-Treize-Voies)

Extension et amélioration de la défense incendie de la zone d'activités de la Trévoise : 68 000 €

Mise en œuvre de la signalétique en zones d'activités

• 1 zone équipée en 2021 PA du Point du Jour (Montaigu-Vendée) 12 708,98 € réglés

2 zones en cours d'équipement
 ZA Le Planty (Montaigu-Vendée)
 ZA La Chardonnière (Treize-Septiers)
 22 924,71 € engagés

· 6 zones en préparation

ZA du Mortier et du Bordage (Cugand) ZA Sintra et Sainte-Anne (La Boissière-de-Montaigu) ZA Chassereau et Grands Moulins (Montaigu-Vendée) **45 500 € estimés**

- Mise à jour des panneaux de commercialisation
 Installation de chantier, travaux préparatoires (ensemble du territoire Terres de Montaigu)
 Dépose des panneaux existants : ZA La Trévoise (Montréverd) et Vendée écopôle (Rocheservière)

 9880,40 € réglés
- Mise à jour de la signalétique des zones d'activités de l'ex-communauté de communes du canton de Rocheservière

Installation chantier, travaux préparatoires, études 8 611,20 € réglés





BILAN DU PROGRAMME D'AIDES ÉCONOMIQUES AUX ARTISANS ET COMMERÇANTS

Depuis 2017, la communauté de communes a mis en place **deux programmes en soutien aux artisans et commerçants :**

- · aide à la modernisation des points de vente des commerces de proximité
- · soutien à l'implantation en zone d'activités des artisans isolés.

2021 c'est aussi :

- 48 porteurs de projets accompagnés pour la création ou reprise d'entreprise (23 en 2020)
- 26 prêts d'honneur Initiative Vendée Bocage accordés pour un montant de 176 500 € (14 en 2020)

[PERSPECTIVES 2022]

- · Refonte du programme d'aides économiques
- · Étude de requalification et de programmation du quartier nord de la gare de Montaigu-Vendée
- Extension de la Zone de la Croix Boiziau (La Guyonnière, Montaigu-Vendée)
- Poursuite des acquisitions foncières pour permettre l'extension des parcs d'activités des Marches de Bretagne et du Point du Jour (Montaigu-Vendée)
- · Lancement des études de faisabilité du projet de requalification du Pôle Treize (Treize-Septiers)
- · Poursuite de la mise à jour des panneaux de commercialisation

[CHIFFRES-CLÉS]

En 2021:

- 22 entreprises aidées par la communauté de communes
- · 257 332 € de subventions accordées
- · 2 063 456 € de travaux engagés

Depuis le début du programme (2017)

- · 65 entreprises soutenues
- · Pour 1 € de subvention 14,6 € investis
- · 9 211 147 € de travaux engagés





AGRICULTURE, ALIMENTATION, RURALITÉ

En 2021, le groupe de concertation agricole a mené différentes actions :

- · 7 visites de fermes auprès des classes de CM1 et CM2
- · Publication régulière d'articles de sensibilisation sur l'activité agricole : les effaroucheurs, l'épandage...
- Organisation d'une réunion d'information à destination des accueils de mairie
- · Construction et mise à jour de l'observatoire foncier agricole cartographié

[PERSPECTIVES 2022]

· Développer et animer un projet alimentaire territorial (PAT)

Territoires d'industrie :

les premières actions engagées



Le protocole d'accord de « Territoires d'Industrie Terres de Montaigu » a été signé le 22 décembre 2020. Ce dispositif initié par l'État permet la construction de projets collaboratifs avec les entreprises de Terres de Montaigu et représente une véritable opportunité de lever les freins au développement de l'industrie sur notre territoire. 2021 marque la mise en place des premières actions concrètes.

Les actions engagées en 2021

> Pour préparer l'industrie de demain Élaboration du parcours d'orientation Ecl'Or

Cette action vise à rendre les jeunes acteurs de leur orientation professionnelle à travers un parcours mêlant ateliers de connaissance de soi, de découverte du monde professionnel et des visites d'entreprises à destination des élèves de 4ème.



Elle répond à plusieurs enjeux :

- · faciliter l'orientation des jeunes
- · répondre aux besoins de recrutement des entreprises
- · favoriser la transmission de compétences.

En 2021, une réflexion collective avec les 5 établissements scolaires et les entreprises du territoire a été engagée, sur la base du témoignage du Pays de Pouzauges ayant déjà déployé le parcours.

> Pour réduire les freins périphériques à l'emploi **Création d'un lieu innovant pour les jeunes**

Terres de Montaigu souhaite ouvrir un lieu innovant à destination des jeunes pour se loger, s'orienter, apprendre, collaborer et innover.

En 2021, une première étude de marché a permis de confirmer la demande en matière d'hébergement de courte durée et collectif, puis une seconde a permis de définir le positionnement du projet et son modèle économique.

L'année 2022 s'attachera à définir le modèle juridique de ce projet multi-partenarial.

> Pour concilier l'environnement avec l'économie Participation au défi mobilité

Un comité de projet réunissant entreprises et élus a été mis en place pour faire la promotion du défi mobilité sur le territoire, et plus largement pour mener des actions collectives en faveur des mobilités douces.

En 2021, 18 employeurs et 380 salariés du territoire ont relevé le défi mobilité permettant d'économiser 6 687 kg de CO² soit l'équivalent de 37 000 km en voiture.





> Pour concilier l'environnement avec l'économie

Organisation d'une matinée sur le thème des mobilités décarbonnées

20 entreprises ont participé à une matinée sur le thème de la mobilité décarbonnée, organisée en partenariat avec Vendée Energie et le Sydev.

Elles ont ainsi pu se renseigner sur les technologies GNV et Hydrogène Vert à travers le témoignage d'entreprises et de techniciens, dans la perspective de l'ouverture d'une station multi-énergies sur Terres de Montaigu.



> Pour aider les entreprises à recruter, développer de nouveaux outils d'attractivité

Création d'une marque de territoire

Cette action vise à soutenir les employeurs dans leurs objectifs de recrutement en dotant le territoire d'un plan d'action avec des outils méthodologiques, des techniques et des bonnes pratiques pour renforcer son attractivité auprès de futurs collaborateurs.

Un diagnostic a été réalisé en collaboration avec les entreprises. La restitution est annoncée pour septembre 2022.



[PERSPECTIVES 2022]

- Mise en œuvre du parcours Ecl'Or pour l'année scolaire 2022/2023
- · Mise en place d'une solution de covoiturage
- Marque de territoire : étude d'attractivité et plan d'actions pour accompagner les entreprises dans leurs recrutements
- · 2º édition du salon Destination Emploi.





GESTION DES DÉCHETS

Réduire ses déchets n'est pas une simple volonté à Terres de Montaigu : c'est une réalité ! En 2021, avec moins de 100kg/an/habitant d'ordures ménagères résiduelles, Terres de Montaigu conforte sa position de territoire pionnier sur la gestion des déchets.

Les 3 déchèteries de Terres de Montaigu, associées à une politique globale sur le territoire et l'implication des habitants, permettent d'être toujours plus performants en matière de tri et de valorisation des déchets. La gestion de ces équipements est confiée à une entreprise d'insertion locale : Reel. Adossée à la déchèterie principale, la Valoretrie permet de donner une seconde vie aux objets jetés et concourt à la réduction des déchets.



Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas ! En ce sens, Terres de Montaigu a lancé une étude pour analyser la redevance actuelle et explorer les différents modes d'organisation de collecte et de tarification incitative qui pourraient être mis en place. Objectif : se donner les moyens de structurer une nouvelle politique plus incitative, y compris sur les emballages.

[PERSPECTIVES 2022]

- Poursuivre l'accompagnement des habitants afin d'accentuer la réduction à la source des déchets, notamment des emballages recyclables.
- Poursuivre la sensibilisation dès le plus jeune âge au travers d'ateliers et de visites scolaires.
- Poursuivre le développement du compostage collectif et individuel en accentuant le tri des biodéchets à la source.

[CHIFFRES-CLÉS DE LA COLLECTE]

21 592 tonnes de déchets ménagers collectés en 2021

- · 49 % collectés à domicile
- · 51 % collectés en déchèteries

soit 428 kg/an/hab.

C'est 202 kg/an/hab. de moins que la moyenne départementale

Sur Terres de Montaigu, nous produisons 32% de déchets en moins par rapport à la moyenne départementale.

- 111 kg/an/hab. de déchets triés à la maison et valorisés (emballages, verre et papier)
- 99,5 kg/an/hab. d'ordures ménagères résiduelles (moyenne départementale : 142 kg)

Le bac à ordures ménagères est mis à la collecte en moyenne **9 fois par an**, signe que les habitants de Terres de Montaigu sont très engagés en terme de réduction et de tri des déchets.

Grâce à la sensibilisation des usagers et à la qualité d'accueil et d'accompagnement en déchèteries, les déchets ultimes non valorisables ne représentent que 13 % du total des déchets qui y transitent, soit 28 kg/an/hab (moyenne départementale : 50 kg).

Tous déchets confondus, 74 % des déchets collectés sont valorisés.



ASSAINISSEMENT

Préparation à la prise de compétence

L'année 2021 a été principalement consacrée à la **préparation à la prise de compétence obligatoire en 2022** de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines.

Un comité de pilotage a été constitué comprenant un adjoint de chaque commune. Après un audit des services en place et un cadrage réglementaire du transfert, diverses stratégies ont été étudiées pour définir une nouvelle politique d'assainissement sur le territoire.

Dès 2021, les élus ont fait le choix d'un programme d'investissement ambitieux et solidaire en matière d'assainissement et d'eaux pluviales s'élevant à 38 millions d'euros sur 10 ans. L'harmonisation tarifaire de l'assainissement démarrera dès 2022 pour l'ensemble des communes. Enfin, les missions ont été réparties entre les communes et Terres de Montaigu.

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Si l'usager n'est pas raccordé à l'assainissement collectif, il doit disposer d'un système d'assainissement individuel aux normes. Pour protéger l'environnement et éviter tous risques d'insalubrité, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) géré par Terres de Montaigu a poursuivi le contrôle de ces installations.

Depuis 2018, le règlement et les tarifs sont harmonisés pour les 10 communes. Le SPANC propose aussi un service d'entretien et de vidange.

[CHIFFRES-CLÉS]

SPANC:

- · 855 contrôles réalisés (+ 9 % par rapport à 2020)
- · 117 mises en conformité (+ 24 % par rapport à 2020)
- \cdot 59 % du parc d'installations d'ANC en bon état

Assainissement collectif:

• 686 395 m³ d'eau traités à la station d'épuration intercommunale

[PERSPECTIVES 2022]

- SPANC : révision des tarifs et nouvelle stratégie incitative en vue de la mise en conformité des ANC
- Assainissement collectif: prise de compétence et organisation d'une étude globale pour un schéma directeur d'eaux usées et d'eaux pluviales

MOBILITÉ Schéma vélo intercommunal

Fin 2020, les élus de Terres de Montaigu ont approuvé le lancement d'un schéma vélo intercommunal visant à créer un écosystème favorable à la pratique et au développement du vélo sur le territoire, en lien avec le travail réalisé sur le plan climat Terres d'énAIRgie.

L'année 2021 a été marquée par des étapes de concertation avec les communes et de participation de la population qui ont permis de définir l'objectif, les orientations puis le plan d'actions.

Aides à l'achat de vélos

Parallèlement à l'élaboration du Schéma Vélo, le le mars 2021, Terres de Montaigu a lancé une opération d'aides à l'achat de vélos auprès des habitants et des entreprises du territoire. Neufs ou d'occasion, vendus par un professionnel, avec ou sans assistance électrique, les aides allouées allaient de 50 à 400 € en fonction des caractéristiques des vélos. Cette opération dotée d'une enveloppe financière de 50 000 € a permis de subventionner 624 vélos.

Prise de compétence au les juillet 2021

Sans attendre son passage en communauté d'agglomération au ler janvier 2022, Terres de Montaigu a souhaité anticiper la prise de compétence mobilité tel que proposé par le législateur dès le 1er juillet 2021.

[PERSPECTIVES 2022]

- Approbation du Schéma Vélo Intercommunal et mise en œuvre des premières actions.
- · Lancement d'un travail collaboratif sur le covoiturage, avec les entreprises, dans le cadre de Territoires d'Industrie.

Terres d'énAIRgie :

Des actions concrètes

pour mener
la transition
environnementale



En décembre 2021, les élus de Terres de Montaigu ont approuvé le plan climat Terres d'énAlRgie porté par la collectivité, qui va permettre au territoire de mener sa transition environnementale tout en restant cohérent avec ses caractéristiques et ses valeurs.

À travers 4 axes stratégiques, le plan climat Terres d'énAlRgie propose **des actions concrètes et planifiées** dans les domaines de l'habitat, de l'urbanisme, de la gestion des déchets, de l'énergie, de l'alimentation, de la qualité de l'air et de l'eau, de la biodiversité ou encore des mobilités.

AXE 1: UN TERRITOIRE QUI ALLIE ÉCONOMIE ET RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Viser un aménagement plus efficient intégrant les enjeux climat, air et énergie
 - Ex.: intégrer les enjeux environnementaux dans les PLUi
- Favoriser l'économie circulaire et le zéro déchet
 Ex: développer une politique incitative visant la réduction des emballages
- Soutenir les entreprises dans leur transition environnementale

Ex.: développer et animer un Projet Alimentaire Territorial



AXE 2 : UN TERRITOIRE QUI ASSOCIE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT ADAPTÉ DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Améliorer la performance énergétique du bâti Ex. : accompagner la rénovation énergétique de l'habitat
- Développer des énergies renouvelables dans un objectif d'adaptation au territoire

Ex.: mettre en œuvre un schéma directeur de développement des énergies renouvelables

AXE 3 : UN TERRITOIRE QUI DÉVELOPPE UNE MOBILITÉ DURABLE

- Développer la mobilité active Ex. : devenir un territoire cyclable
- Promouvoir les autres solutions de déplacement Ex. : développer les mobilités décarbonnées.

AXE 4: UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET QUI PRÉSERVE SES RESSOURCES

- **Préserver la ressource en eau**Ex.: agir sur la qualité de l'eau dans le milieu naturel
- Favoriser la séquestration du carbone dans les espaces naturels et agricoles
 - Ex.: structurer une filière bois locale
- Veiller au maintien de la bonne qualité de l'air Ex. : Réaliser une étude locale de la qualité de l'air extérieur
- Contribuer à la protection de la biodiversité pour son développement

La poursuite d'une mobilisation collective

Pour définir ces actions, Terres de Montaigu a privilégié une méthode impliquant les habitants et les acteurs locaux à travers une consultation numérique et des ateliers collaboratifs. Ce travail collectif va se poursuivre à travers la mise en place d'actions portées par la collectivité mais aussi par les acteurs locaux. Parce que ces actions nous concernent tous, le plan climat prévoit également des actions pour sensibiliser et accompagner aux changements à travers un 5° axe transversal.

[PERSPECTIVES 2022]

Transmission à l'État pour avis, consultation publique puis adoption définitive au conseil d'agglomération du 4 juillet 2022.



Les actions mises en place par le service s'inscrivent dans le cadre du Contrat Local de Santé 2017-2022 qui développe 3 axes : prévention et promotion de la santé, parcours des personnes en perte d'autonomie, offre de santé et accès aux soins.

SANTÉ

Ouverture du centre de vaccination

Face à l'épidémie de Covid-19 et suite à la campagne mise en place avant les fêtes de fin d'année, une campagne de dépistage a de nouveau été mise en place du 6 au 12 janvier.

Le 18 janvier 2021, Terres de Montaigu a ouvert un centre de vaccination à Montaigu-Vendée, en collaboration avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) et le soutien du Centre de Secours de Montaigu et de la Protection Civile.

Tout au long de l'année, le fonctionnement et la localisation du centre ont été adaptés en fonction des dotations de vaccins et de l'évolution de l'épidémie. A partir du mois de mai, un VacciBus a également été mis en place. Sillonnant les communes du territoire, il a permis d'élargir le dispositif de vaccination notamment à destination des personnes les plus isolées.



[CHIFFRES-CLÉS]

- **900 bénévoles,** professionnels de santé, agents et élus de Terres de Montaigu et Montaigu-Vendée mobilisés
- · Plus de 175 000 injections réalisées
- Jusqu'à 1800 injections par jour à Maxime Bossis
- · 4871 injections réalisées via le VacciBus
- 85,6 % des + de 12 ans totalement vaccinés dès septembre 2021 à Terres de Montaigu
- · 3° centre de Vendée en nombre d'injections



20 installations de nouveaux professionnels de santé

Le service santé-social exerce une mission d'accueil des professionnels de santé pour informer sur le territoire et les besoins repérés.

En 2021, le territoire a accueilli 20 nouveaux professionnels de santé ou autres professions réglementées portant à 230 le nombre de professionnels de santé sur le territoire. Parmi eux, 2 professionnels ont bénéficié d'une aide à l'installation.

[PERSPECTIVES 2022]

- · Renouvellement du Contrat Local de Santé
- · Reprise des actions séniors



SOCIAL

Ouverture de Mon Espace Services

En février 2021, Terres de Montaigu a ouvert les portes de Mon Espace Services : un lieu d'accueil des services à destination des habitants dans le champ de la famille, de la santé et du social. Mon Espace Services accueille aujourd'hui près de 20 acteurs. **1252 rendez-vous y ont été pris en 2021.**

SOCIAL

De nouveaux locaux pour la Protection civile, la Banque alimentaire et le Don du sang

En mars 2021, la Protection civile, la Banque alimentaire et le Don du sang ont pu emménager dans leurs nouveaux locaux mis à disposition par Terres de Montaigu au sein du Dynapôle à Montaigu-Vendée.

Chaque association dispose de locaux pour y stocker du matériel (Protection civile et Don du sang), des denrées (Banque alimentaire) et organiser des formations (Protection civile).

La salle de formation est mutualisée et reçoit également les formations Garantie jeune de la mission locale ou encore des formations à destination des assistants maternels.



SÉNIORS

Reprise partielle des activités

La fin d'année 2021 a été marquée par la reprise progressive des activités après l'interruption liée à l'épidémie de Covid-19.

2 numéros du Séniors Agenda ont été édités :

- Un numéro spécial Covid (astuces pour mieux vivre la période, rappel des gestes barrière, présentation du centre de vaccination, jeux...)
- L'agenda de septembre à décembre avec la reprise de certaines activités (formation tablette numérique, groupes de parole aidants, remue-méninges, atelier « mangez sain vivez bien », prévention routière, activité physique adaptée, ciné séniors...)

[PERSPECTIVES 2022]

- · Reprise progressive des activités
- Réflexion sur les canaux de communication à utiliser pour toucher un maximum de séniors

SERVICES AUX FAMILLES ET AUX PROFESSIONNELS

JEUNESSE

Animations et séjours

Un maillage de 14 espaces jeunesse structure le territoire pour les propositions d'accueil et d'animation pour les jeunes. Terres de Montaigu intervient directement sur 5 communes, délègue ce service à l'Association Intercommunale Familles Rurales pour 4 pôles, et le délègue à 5 associations pour les 5 autres pôles. Transformés en stages en 2020, les séjours ont pu reprendre en 2021.

[CHIFFRES-CLÉS]

- 1619 jeunes participants sur l'ensemble du territoire
- 43 % des 11-15 ans ont participé à au moins 1 animation



SERVICES AUX FAMILLES ET AUX PROFESSIONNELS

PETITE ENFANCE

Nouvelles actions mises en place par le Relais Parents Enfants (RPE)

Le RPE de Terres de Montaigu est un service d'information, de rencontres et d'échanges à destination des parents et des assistants maternels. Il met en œuvre une offre globale de services, dans le cadre du plan Jeunesse et Familles 2019-2022, signé entre la collectivité et la Caf de Vendée.

En 2021, les propositions du service ont été élargies avec la mise en place d'un programme de formation à destination des assistants maternels, des soirées d'information pédagogiques et juridiques, des ateliers parents-enfants, et la promotion du métier d'assistant maternel auprès des élèves de la MFR de l'Herbergement. Le RPE a également poursuivi les matinées Rencontres et jeux.



[CHIFFRES-CLÉS]

- 371 assistantes maternelles actives sur le territoire
 70 % bénéficient d'au moins une action du RPE
 30 % participent aux matinées Rencontres et jeux
- 170 offres d'emploi déposées par les familles pour rechercher une assistante maternelle (dont 30 en urgence).
- · 700 contacts avec les assistantes maternelles et 850 contacts avec les familles (500 familles différentes).
- · 1 ouverture de MAM (Maison d'Assistants Maternels)

[PERSPECTIVE 2022]

Renouvellement de la convention territoriale globale.

CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE

L'apprentissage de la musique va crescendo

Face à une demande croissante sur tout le territoire, les élus de Terres de Montaigu ont choisi d'élargir leur action en faveur de l'apprentissage de la musique à travers un projet baptisé « Terres de Musiciens ».

Ce plan d'actions approuvé en décembre 2021 vise à la fois à renforcer l'offre proposée par le conservatoire de musique et à développer de nouveaux partenariats pour favoriser l'éveil à la musique, l'apprentissage et la pratique amateur. Il sera mis en œuvre de manière échelonnée, à partir de la rentrée de septembre 2022.

Il prévoit notamment :

- Des formations d'éveil par le chant et les percussions aux professionnels de la petite enfance et aux professeurs des écoles maternelles
- Le renforcement du parcours d'éducation artistique et culturelle des collégiens et lycéens avec la participation à un concert expliqué et un concert en conditions réelles
- · La création d'un label d'écoles associées au conservatoire (2023-2024)
- · La création d'un parcours Orchestre au collège (2023-2024)
- · La mise en place d'un parcours spécifique adapté à la pratique amateur adulte
- · La reconduction du dispositif « Musique à l'école »

En parallèle, le projet d'établissement 2021-2026 a été finalisé avec l'objectif d'une demande de classement national

[CHIFFRES-CLÉS]

- 2620 élèves ont bénéficié du dispositif Musique à l'école, dans 25 établissements du territoire (2475 élèves et 21 établissements en 2020/2021)
- Les effectifs ont évolué de + 10,34 % entre 2017-2018 et 2021-2022.

[SANTÉ-SOCIAL]

Adoption d'une

stratégie de prévention jeunesse



En septembre 2021, les élus de Terres de Montaigu ont approuvé la stratégie de prévention jeunesse du territoire. Celle-ci découle du Plan Jeunesse et Familles (PJF) adopté en 2019 et mené en partenariat avec la Caf de Vendée. Elle s'articule autour de 3 niveaux de prévention visant à évoluer vers une approche plus éducative de la jeunesse et développer un accompagnement coordonné des jeunes vers leur autonomie.

1er niveau: LES PARCOURS ÉDUCATIFS

Depuis 4 ans, Terres de Montaigu propose avec ses partenaires, une offre éducative riche à destination des scolaires. Les parcours éducatifs permettent un apprentissage progressif et continu tout au long de la scolarité, de la maternelle au lycée. 4 parcours existent et l'offre est éditée chaque année, dans le guide enseignant :

- · Parcours Éducation artistique et culturelle
- · Parcours Éducation santé
- · Parcours Engagement
- · Parcours Avenir

Les nouveautés apportées en 2021 :

• Déploiement du nouveau parcours Éducation au numérique au sein du parcours Engagement : interventions des Promeneurs du Net en classes de 5ème, conférences pour les 4ème sur le thème du monde virtuel et interventions pour les 2ndes sur le traitement de l'information (fake news).



2º niveau : MIEUX REPÉRER ET ORIENTER LES JEUNES EN DIFFICULTÉ POTENTIELLE

Cet axe vise à repérer les jeunes en situation de mal-être ou en difficulté potentielle, les sensibiliser aux comportements déviants et les orienter vers les professionnels dédiés, selon les besoins. Dans cette démarche, Terres de Montaigu met en place deux dispositifs.

ÉMILE, MON ESPACE MOBILE

Cette camionnette itinérante ira régulièrement dans les établissements scolaires afin d'informer sur les sorties, l'orientation, la santé et la vie quotidienne. C'est le service de prévention jeunesse qui va à la rencontre des jeunes.

LES PROMENEURS DU NET

En octobre 2020, Terres de Montaigu a rejoint le dispositif Promeneurs du Net. Il permet d'échanger avec les jeunes mais aussi les parents et professionnels sur les pratiques d'Internet (harcèlement, utilisation des réseaux sociaux, orientation, recherche de stages...). Le territoire compte 6 promeneurs du net et propose des interventions en milieu scolaire.

3º niveau : FAIRE VIVRE UN RÉSEAU DE PROFESSIONNELS JEUNESSE

Terres de Montaigu poursuit la mise en place d'un réseau de professionnels regroupant tous les acteurs de la jeunesse du territoire (chefs d'établissements scolaires, vie scolaire, animateurs jeunesse...).

Ce réseau, co-animé par la collectivité et la Maison Des Adolescents, permettra le partage d'expérience mais aussi la mise en place d'un travail commun, sur les problématiques des jeunes. Le tout dans la perspective d'une meilleure orientation vers les bons partenaires sociaux, de santé, scolaire, extrascolaire ou de l'insertion professionnelle.

[PERSPECTIVES 2022]

 Premières interventions d'Emile dans les lycées et MFR, sur les thèmes des sorties, de la découverte du territoire, de l'orientation, de la mobilité, de l'engagement et de la santé mentale.



A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2021, l'Office de Tourisme de Terres de Montaigu a lancé Les Échappées. Cet événement permet d'allier la découverte du patrimoine culturel et naturel du territoire et les mobilités douces à travers 2 boucles cyclables.

Les Échappées : un nouvel événement qui associe patrimoine et vélo

Terres de Montaigu a souhaité permettre à ses habitants d'allier la découverte des richesses du patrimoine naturel et culturel du territoire aux mobilités douces à travers un nouvel événement baptisé « Les Échappées ».

Organisées à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, Les Échappées ont pour objectif de :

- Valoriser le patrimoine naturel et bâti, privé et public, de tout le territoire
- Sensibiliser à la pratique du vélo en écho aux politiques de mobilité et de santé
- Favoriser la cohésion entre les communes, les associations et les services à travers un projet collectif et transversal.

Au programme des Échappées 2021 :

- 1 boucle vélo de Montaigu à Treize-Septiers (découverte du four à pain, du logis de la Roche Thévenin, de la grotte et du site de Meslay...)
- 1 boucle vélo de Rocheservière à Saint-Philbert-de-Bouaine (découverte des châteaux de Rocheservière, du vignoble Epiard, de la grotte de Landefrère...)
- 1 randonnée pédestre entre La Bruffière et Cugand, avec navettes (découverte du patrimoine naturel et industriel de la Sèvre, du moulin à foulons de Cugand et des villages des bords de Sèvre.)

[CHIFFRES-CLÉS]

- 625 participants
- · Très bonne fréquentation des sites jalonnant les parcours :
 - Four à pain de Treize-Septiers : 500 personnes
 - Logis de la Roche-Thévenin : 600 personnes
 - Château de la Source : 500 personnes
 - Ferme de la Marin : 250 personnes



Campagne de promotion du territoire

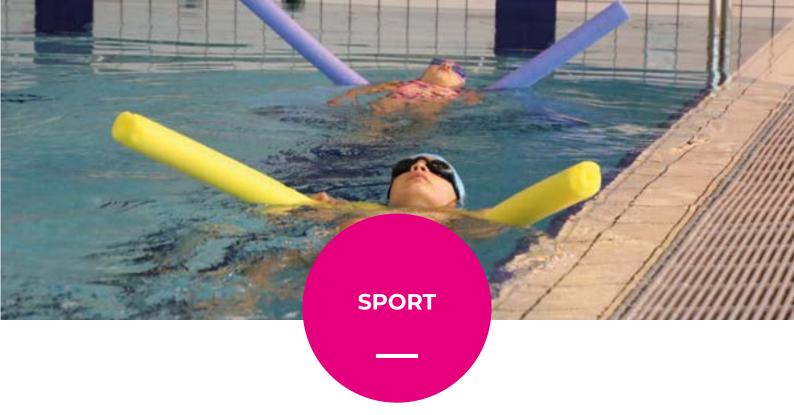
Comme en 2020, Terres de Montaigu a lancé une campagne de communication estivale sur l'ensemble du territoire pour mettre en lumière les activités de loisirs, les restaurants et autres sites à découvrir à Terres de Montaigu à travers un magazine, distribué dans toutes les boîtes aux lettres et les lieux ouverts au public.

[CHIFFRES-CLÉS]

- **83 435 nuitées :** une hausse de plus de 30 % par rapport à 2020 (année de la crise sanitaire)
- 12 262 visiteurs à la Maison de Rivière : une hausse de $10\ \%$
- Plus de 4900 visiteurs à l'Office de Tourisme (+ 6 %)

[PERSPECTIVES 2022]

- · Reconduction des Échappées avec 3 boucles vélo sur le même principe
- · Reconduction d'une campagne de promotion avec un magazine estival de territoire



Au delà de la gestion des trois équipements sportifs intercommunaux (la piscine de la Bretonnière, le pôle sportif Maxime Bossis et le pôle sportif Léonard de Vinci), l'année 2021 a été marquée par la reprise des grands événements, synonyme de reprise sportive, malgré les restrictions sanitaires toujours en place.

Dispositif « J'apprends à nager »

Pour pallier les fermetures successives en 2020, qui ont privé des milliers d'enfants de cours de natation, la piscine s'est inscrite dans le dispositif national « J'apprends à nager ». Ce plan de prévention des noyades et de développement de l'aisance aquatique a pris la forme de stages gratuits de 10 leçons, ouverts aux 6-12 ans. Malgré la fin de l'opération et de la gratuité, les stages de natation restent plébiscités sur chaque période de vacances scolaires et sont systématiquement complets.

Plus largement, la réouverture de la piscine de La Bretonnière après les confinements successifs a été réussie malgré des mesures sanitaires fluctuantes qui ont impacté les usagers mais aussi le personnel, qui a su s'y adapter. Durant la saison estivale, la jauge a été réduite à 200 personnes (contre 669 en jauge habituelle).

[CHIFFRES-CLÉS]

- 43 408 entrées à la piscine de La Bretonnière dont 9658 scolaires
- · 329 enfants inscrits à l'école de natation
- · 13 jeunes en formation BNSSA
- 235 enfants ayant bénéficié du dispositif
 « J'apprends à nager »

Labellisation Terre de Jeux 2024

Terres de Montaigu et ses 10 communes sont labellisées Terre de Jeux 2024. Ce label a permis au stade Maxime Bossis d'être désigné Centre de préparation aux Jeux de 2024 pour le football et l'athlétisme. Le complexe sportif répond aux cahiers des charges très pointus des fédérations sportives internationales. Une délégation étrangère pourrait donc le choisir comme centre d'entraînement dans les années qui vont précéder les JO de Paris 2024.

Retour des grands événements sportifs

Après les annulations subies en 2020, les grands évènements sportifs soutenus par Terres de Montaigu, ont pu faire leur retour en 2021 : le Championnat d'Europe d'Autocross, le Mondial de football exceptionnellement décalé en août, le Tournoi Basket Cadets Nations et le Montaigu Futsal Cup.

Les organisateurs ont su faire face aux restrictions sanitaires et le public a répondu présent, même si tous les sportifs étrangers n'ont pas pu faire le déplacement, notamment sur le Mondial.



Mutualisation de la direction des sports

Depuis 2021, la direction des sports de Terres de Montaigu et le service municipal des sports de Montaigu-Vendée sont mutualisés. Le service poursuit sa structuration pour répondre aux enjeux communautaires définis dans le Schéma de Développement du Sport, et porter la politique sportive municipale de Montaigu-Vendée.

[PERSPECTIVES 2022]

- · Relance des soirées à thèmes à la piscine
- · Harmonisation de la gestion des équipements sportifs
- · Lancement d'un diagnostic sport et handicap
- Définition d'un plan d'actions dans le cadre de Terre de Jeux 2024
- Lancement d'une étude pour la réhabilitation de la salle intercommunale de Rocheservière



L'année 2021 a été une année de renouvellement des actions culturelles de Terres de Montaigu, dans un contexte sanitaire incertain. Il a été demandé aux équipes de la direction de l'Action culturelle d'imaginer de nouvelles formes d'accès à la culture. Le lien avec le public a ainsi pu être maintenu et l'offre culturelle diffusée à tous et sur l'ensemble du territoire, notamment avec le lancement du festival itinérant « Les Éphémères » en un temps record.

LECTURE PUBLIQUE

En 2021, les usagers ont retrouvé progressivement le chemin des bibliothèques. On enregistre une augmentation du nombre de prêts et un renouvellement des usagers. En effet, il y a à la fois une hausse du nombre de nouveaux inscrits et une baisse des emprunteurs actifs. Cela signifie qu'une partie du public n'est pas revenue suite à la crise sanitaire.



Bibliothèques du secteur Est de Terres de Montaigu

- Poursuite du plan de formation à destination des bibliothécaires bénévoles et salariés sur le logiciel métiers et les outils numériques associés : 50 h dispensées, 200 bibliothécaires bénévoles et salariés formés
- Poursuite de la maintenance informatique de 1^{er} niveau et du logiciel métiers avec 60 tickets traités.

Réseau des bibliothèques du secteur Rocheservière

- Reprise de l'activité de prêts avec une progression de 52 % du nombre de prêts par rapport à 2020 (soit 33 681 prêts) sans pour autant réussir à revenir aux chiffres de 2019 (39 976 prêts).
- + 60 % de nouveaux inscrits par rapport à 2020 (soit 481 nouveaux usagers) mais une baisse du nombre d'emprunteurs actifs (- 16 % par rapport à 2019).
- Enrichissement des collections grâce à la subvention du CNL qui a notamment permis le renouvellement des valises bébés lecteurs et l'achat de Kamishibaïs.

Médiathèque Calliopé

- Belle reprise de l'activité de prêt avec 132 854 prêts enregistrés (+ 82 % par rapport à 2021)
- 1 226 nouveaux inscrits mais un nombre d'emprunteurs actifs plus faibles qu'en 2019 (- 7 %)
- · Lancement de l'offre de livres numériques Bibliodyssée à destination des publics "dys" (troubles spécifiques du langage et des apprentissages)
- Reprise des actions culturelles avec plus ou moins de succès selon les types de rendez-vous et les publics ciblés



ARTS VISUELS

Site Saint-Sauveur

L'année 2021 a permis au Site Saint-Sauveur de renouer avec ses publics, à travers des ateliers hors les murs auprès des élèves avant un retour in situ, et une exposition estivale divertissante pour le grand public.

La résidence de création en arts visuels a permis de maintenir la vie et l'identité du lieu malgré la fermeture de l'équipement.

Résidence de l'artiste Marion Flament

Création in situ de janvier à mars

• 664 scolaires touchés par des ateliers hors les murs

Exposition Bernard Pras

- 1027 visiteurs individuels
- 501 scolaires pour une exploitation en juin et septembre
- · Création d'un jeu de piste dédié : 142 participants au cours de l'été

Exposition photographique « Le temps à l'œuvre »

- 478 visiteurs individuels du 22 octobre au 12 décembre 2021
- · 518 scolaires accueillis

Hausse de 87 % de la fréquentation du site par rapport à la saison 2020 (+ 200 % uniquement pour les scolaires)





Cinéma Caméra 5

Le contexte sanitaire a privé le cinéma de ses temps forts tels que le festival Jeune public et les ciné-goûters une bonne partie de l'année. Les contraintes sanitaires ont émaillé l'année.

Avec **22 061 spectateurs et une hausse de 27 % de la fréquentation** par rapport à 2020, le cinéma Caméra 5 connaît une reprise plus modérée qu'à l'échelle nationale (47 %).

· Baisse de 56 % de la fréquentation en 2021 par rapport à 2019 (- 54 % au niveau national entre 2019 et 2021)

Projet de nouveau cinéma

Une étape importante dans le projet de nouveau cinéma a été franchie en juin 2021.

À l'étude depuis 2018, le projet initial prévoyait la transformation de l'équipement actuel en un complexe de 5 salles et 700 places, pour un budget estimé à 5 millions d'euros. Mais le futur cinéma pourrait finalement accueillir 6 salles et 890 fauteuils.

En juin, les élus communautaires se sont prononcés en faveur de ces nouveaux objectifs après avoir étudié le projet proposé par la société Grand Écran. Ce groupe privé s'est positionné auprès de la communauté de communes pour implanter à Montaigu-Vendée un complexe ouvert toute l'année, permettant de recevoir 150 000 visiteurs, et offrant 28 séances par semaine et par salle, soit 168 séances hebdomadaires. Actuellement le cinéma Caméra 5 n'en propose que 28 par semaine.



ARTS VIVANTS

Théâtre de Thalie

Le théâtre a pu rouvrir ses portes en juin pour 2 représentations reportées, et la saison 21-22 a pu démarrer en septembre dans des conditions normales, et dans le respect des normes sanitaires.

L'ouverture de billetterie en septembre a connu un franc succès, marquant la volonté des spectateurs de retourner au théâtre après la période Covid, et avec quelques nouveautés:

- · Des tarifs très réduits pour les de 16 ans sur les spectacles "En famille"
- · Des quotas de places réservés pour la billetterie individuelle
- · L'ouverture de la billetterie en ligne dès le 1er jour

De plus, des actions culturelles autour des spectacles scolaires de la nouvelle saison ont pu être mis en place, assurées par les artistes accueillis.

- 1621 abonnés
- · dont 80 % d'habitants du territoire
- · 93 % de remplissage



Festival Mont'en scène

Le festival Mont'en scène, dédié aux élèves des collèges, lycées et de l'IME du territoire qui ont une pratique artistique, a pu être maintenu en 2021, dans une forme adaptée au protocole sanitaire de l'Éducation nationale : pour éviter les brassages entre groupes d'élèves, les ateliers artistiques ont eu lieu directement au sein des établissements scolaires. Toute représentation étant impossible, les ateliers ont fait l'objet d'une restitution en vidéo.

• 152 élèves participants (13 classes)

ÉVÉNEMENTIELS

Le Printemps du Livre

Le Printemps du Livre aurait dû se dérouler les 16, 17 et 18 avril 2021, sous la présidence d'Agnès Ledig. Il a été annulé 2 mois avant l'évènement.

Terres de Montaigu a tout de même maintenu:

- · la finale départementale des petits champions de la lecture en numérique,
- · la délibération du Prix Ouest, décerné à Ludovic Manchette et Christian Niemiec,
- · les journées des scolaires, adaptées et organisées dans les établissements scolaires en mai et juin. 750 élèves ont pu rencontrer un auteur ou illustrateur.

Les Éphémères : nouveau festival

En 2021, Terres de Montaigu et ses communes membres ont organisé leur premier festival itinérant en libre accès. Les Éphémères ont eu lieu du 8 au 23 juillet.

À ciel ouvert, dans un parc, sur la place de l'église ou sous les halles, Les Ephémères sont une invitation au voyage, une évasion de quelques instants et une aventure joyeuse et conviviale. Pour soutenir et faciliter l'accès à la culture, ces soirées estivales festives sont organisées au plus près des habitants, dans les communes, et l'entrée est gratuite.

- · 7 communes investies
- · 7 spectacles et 7 concerts de deuxième partie
- · 2060 festivaliers

[PERSPECTIVES 2022]

- · Diffuser la culture vers l'ensemble des communes et des publics
- · Structurer l'offre en éducation artistique et culturelle
 - Affirmer les objectifs d'éducation artistique et culturelle du site Saint-Sauveur
- Tester des actions de médiation culturelle autour des spectacles programmés à Thalie (bords de scène, ateliers, résidences...)
- Repenser un « Printemps du Livre se balade »
- Repenser les formats et lieux du Printemps du Livre afin de répondre aux attentes des visiteurs : favoriser les espaces intérieurs et extérieurs, favoriser l'aération, répondre aux attentes de retrouvailles mais aussi de changement et de nouveauté
- · Créer du lien entre les équipements de lecture publique et le Printemps du Livre, événement de médiation littéraire du territoire





LE BUDGET 2021

- 43 915 000 € d'opérations réelles, tous budgets confondus
- 28 968 000 € pour le fonctionnement des services et des équipements
- 14 858 000 € consacrés aux investissements et au remboursement de la dette
- 13 084 pièces comptables produites (+ 3 % par rapport à 2020)
- · 1 budget principal
- 8 budgets annexes pour la gestion :
 - des équipements culturels (cinéma, théâtre)
 - des équipements touristiques (Office de Tourisme)
 - des équipements économiques (ateliers relais, pépinière d'entreprises)
 - des équipements de santé (maisons de santé)
 - des services aux usagers (déchets ménagers, assainissement)
- 3 budgets annexes pour la gestion des zones d'activités économiques réparties sur l'ensemble du territoire

LE FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL

Mis en place par Terres de Montaigu en juin 2020 pour contribuer au rebond économique suite à la crise sanitaire, le fonds de concours intercommunal prévoit l'attribution de

5 millions d'euros aux communes (500 000 € par commune) afin qu'elles puissent démarrer au plus vite les projets de leur choix.

Au 31 décembre 2021:

2 875 000 € attribués à 9 communes pour 14 projets, d'un montant global de 11 millions d'€

PRINCIPAUX PROJETS D'ÉQUIPEMENTS:

- Quartier de la gare (pont-rail, zone tertiaire, pôle d'échange multimodal) : 5 076 000 €
- Développement économique (travaux zones, acquisition de foncier, aides économiques): 3 145 000 €
- Fonds de concours aux communes : 1 013 000 €
- · Lancement hôtel intercommunal : 396 000 €
- · Lancement parking à étages : 217 000 €



[PERSPECTIVES 2022]

- Préparation de la mutualisation des fonctions financières
 Terres de Montaigu Montaigu-Vendée CIAS
- · Contractualisation avec l'Europe et la Région sur les fonds FEDER – iTi
- · Poursuite de la structuration des outils financiers
- Poursuite du transfert de compétence suite à la transformation en agglomération (assainissement)
- Poursuite du subventionnement de projets via le fonds de concours intercommunal (67 % de l'enveloppe attribués à fin mai 2022)
- · Élaboration et signature d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique



PATRIMOINE IMMOBILIER

La Direction du Patrimoine Immobilier assure :

- l'assistance opérationnelle et la maintenance préventive et curative des 60 sites intercommunaux.
 Ces opérations sont effectuées en interne ou par des prestataires extérieurs
- · le gros entretien et les aménagements des bâtiments intercommunaux
- · le suivi des projets de construction
- · le secrétariat technique de la commission intercommunale de sécurité
- · le suivi du parc véhicules
- · le nettoyage et l'hygiène des locaux intercommunaux
- · le service intervient aussi dans la mise en œuvre concrète des actions d'économie d'énergie (France relance) : remplacement des équipements de chauffage vétustes, de menuiseries...

Quelques réalisations 2021:

Dossier de consultation des entreprises pour les projets d'extension de l'hôtel intercommunal et du parking à étages.

[PERSPECTIVES 2022]

- · Réorganisation du service dans le cadre de la mutualisation avec Montaigu-Vendée
- Démarrage des travaux d'extension de l'hôtel intercommunal et du parking à étages





COMMISSION SÉCURITÉ

La commission intercommunale de sécurité a pour mission de visiter périodiquement les établissements recevant du public (musée, restaurant, commerces, résidences pour personnes âgées, écoles...) afin de vérifier qu'ils offrent les bonnes conditions pour recevoir du public en toute sécurité.

La commission a également un rôle pédagogique et d'accompagnement des exploitants sur les obligations réglementaires nécessaires pour un accueil sécurisé de la clientèle.

Mutualisation des services

de Terres de Montaigu, du CIAS et de Montaigu-Vendée



Pour accompagner le passage en communauté d'agglomération de Terres de Montaigu, il a été décidé de construire une organisation commune entre Terres de Montaigu, le CIAS, et Montaigu-Vendée autour de 5 pôles et 19 directions.

La réorganisation a été initiée en 2021 à travers différentes actions :

- · L'établissement d'un guide de l'accompagnement aux changements à destination, dans un premier temps, des DGA
- · L'établissement d'un référentiel managérial sur lequel s'appuiera l'organisation commune. Il définit les différents niveaux hiérarchiques et, pour chaque encadrant, les attendus de sa fonction en termes de missions.
- · La mise en place d'une cellule d'appui à la mutualisation pour accompagner les changements avec les directions
- · La mise à disposition (à 80%) de l'ingénieur méthode et qualité du Grand Âge vers Terres de Montaigu pour travailler sur l'optimisation et la modernisation des process et outils

- Les premières réorganisations au sein des directions:
 - Direction des sports mutualisation de la ligne hiérarchique (1ère étape)
 - Direction de la communication création de 2 services : proiets de communication et édition et production multimédia (1ère étape)
 - Direction grand âge 1 seule direction pour les CIAS Montaigu et Rocheservière, intégration de l'activité du SSIAD, une équipe de direction unifiée avec 4 agents de coordination dont un poste d'ingénieur méthode et qualité
- · La définition des 19 directions



- Direction des affaires générales et juridiques
- Direction des ressources humaines
- Direction des affaires financières
- Direction des systèmes d'information

ATTRACTIVITÉ

- Direction de l'attractivité
- l'accompagnement et du développement des entreprises
- Mission territoires d'industrie
- Direction des moyens techniques
- Direction de l'ingénierie, de l'urbanisme et de l'habitat
- Direction de l'environnement et de la mobilité
- Direction de l'éducation. de l'enfance et de la famille
- Direction de la santé et des solidarités
- Direction de la jeunesse
- Direction du grand âge (CIAS)
- Conservatoire de musique
- communication
- Direction de la police municipale intercommunale
- Direction de la relation aux habitants
- Direction de l'action culturelle
- Direction des sports

[PERSPECTIVES 2022]

- · Poursuivre la réorganisation des directions
- · Organiser un séminaire des directeurs
- · Travailler sur le parcours de formation managériale
- · Travailler les clefs de répartition et la convention cadre associée

Afin d'optimiser les moyens humains et financiers, plusieurs services intercommunaux sont déjà mutualisés depuis plusieurs années. La mutualisation du poste de Directeur Général des Services de Terres de Montaigu et de la Ville de Montaigu-Vendée a été effective au 1^{er} janvier 2021.

COMMUNICATION

Le service communication est mutualisé avec Montaigu-Vendée depuis 2019. Il compte 7 postes permanents et 2 postes en alternance. Le service bénéficie également du support d'une assistante de communication 2 jours par semaine.

Principales réalisations 2021:

- Campagnes de communication autour du centre de vaccination et de dépistage
- · Création de l'identité visuelle du festival Les Ephémères
- · Création des identités visuelles et aménagements de Mon Espace Habitat et Mon Espace Services
- Mise en place d'une newsletter à destination de l'ensemble des élus municipaux des communes de Terres de Montaigu et des agents de l'intercommunalité, récapitulant les principales décisions prises à chaque conseil communautaire
- · Coordination d'une soirée à destination des élus sur le passage en communauté d'agglomération

[PERSPECTIVES 2022]

- · Création de la nouvelle identité du Printemps du Livre, mise en espace et stratégie numérique
- Déploiement des plans de communication Terres d'énAlRgie, du pôle d'échanges multimodal de la gare de Montaigu-Vendée, des démarches en ligne et de Territoires d'industrie
- Nouveaux dispositifs de visibilité et de communication sur l'ensemble des événements accompagnés

RESSOURCES HUMAINES

Depuis 2019, le service des ressources humaines a été mutualisé entre Montaigu-Vendée, Terres de Montaigu et le CIAS. Le service est composé de 13 personnes qui assurent la gestion de plus de 530 agents permanents et de 220 agents non permanents.

- · 3 820 actes émis en 2021
- · 7 595 bulletins de salaires émis
- · 166 opérations de recrutement

Principales réalisations 2021:

- Gestion des impacts de la crise sanitaire: suivi des agents et gestion des positions administratives (arrêts, ASA, attestations de déplacement, agents en télétravail, redéploiement des agents...), pass sanitaire, distribution de masques et d'autotests
- Adoption des documents cadres : renouvellement des lignes directrices de gestion, élaboration du plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle, engagement de la démarche d'évaluation des risques professionnels, mise en place des registres de sécurité et de santé au travail
- · Travail sur l'adoption de la durée légale du temps de travail au CIAS et à l'intercommunalité
- · Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) à l'intercommunalité
- Travail préparatoire à la mise à la place de la réorganisation et de la mutualisation des services entre la ville de Montaigu-Vendée, le CIAS et l'intercommunalité
- · Travail préparatoire à la convergence du CIAS
- Atelier de concertation avec les agents sur des espaces des futurs locaux de l'hôtel intercommunal
- Engagement d'un audit interne au service ayant pour objectif d'évaluer l'organisation et le fonctionnement de la direction des RH, et de proposer une nouvelle organisation



Groupements de commandes

Plusieurs groupements de commandes mutualisés entre Terres de Montaigu et les communes membres ont été mis en place afin de simplifier les démarches et rationnaliser les achats.

- Mars: marché ayant pour objet le déploiement d'un système de vidéoprotection urbaine, l'entretien et la maintenance associés (Terres de Montaigu et les communes membres)
- Avril: marchés ayant pour objet la réalisation de travaux d'assainissement EU/EP et d'aménagement de voirie sur plusieurs secteurs identifiés de la commune déléguée de Montaigu (Terres de Montaigu et Montaigu-Vendée)
- · Juin : acquisition de titres restaurant (Terres de Montaigu, CIAS Montaigu-Rocheservière et Montaigu-Vendée)
- · Juin: exécution de prestations d'entretien, maintenance et réparation: des ascenseurs et des élévateurs, des installations de chauffage, de production Eau Chaude Sanitaire (ECS) et de ventilation, des systèmes de détection incendie, des extincteurs et robinets d'incendie armés (RIA), contrôles techniques périodiques des installations et équipements (Terres de Montaigu, CIAS Montaigu-Rocheservière)
- Septembre : acquisition, assistance à la mise en œuvre, maintenance et évolution d'un **logiciel de gestion financière et comptable** (Terres de Montaigu, CIAS et Montaigu-Vendée)
- Novembre : réalisation de travaux en vue de développer le réseau de télécommunications sur le territoire (Terres de Montaigu et les communes membres)



Plusieurs services accompagnent les communes de Terres de Montaigu au quotidien. Cette organisation permet de faire bénéficier de l'expertise et des compétences des agents intercommunaux aux communes membres, tout en contribuant à la cohérence des pratiques professionnelles et des actions publiques. Cela participe également à l'optimisation des moyens humains et financiers sur le territoire.

BUREAU D'ÉTUDES

Le bureau d'études pilote et réalise l'ensemble des études techniques liées à un projet d'infrastructure ou de réseaux. Il accompagne les élus dans leurs projets d'aménagements et assure la maîtrise d'œuvre des chantiers des projets communaux qui lui sont confiés.

Ce service est déployé sur toutes les communes de Terres de Montaigu. Il assure également la réalisation et la gestion des travaux dans l'ensemble des zones d'activités du territoire (37 zones).

[CHIFFRES-CLÉS]

- 9 179 270 € de travaux et études suivis par le bureau d'études (8,6 M€ en 2020) :
 - 1 785 227 € pour le compte de Terres de Montaigu
 - 7 394 043 € pour les communes
- 62 dossiers en étude (42 en 2020)
- 398 compte rendus de chantiers
- 33 marchés à procédure adaptée passés
- 107 consultations simplifiées





POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE

Au service des maires du territoire et de leurs administrés, la police municipale intercommunale répond aux attentes exprimées notamment en matière de sécurité et tranquillité publique, de sécurisation des manifestations, de respect des arrêtés municipaux et du code de la route, d'environnement.

La police municipale agit de manière transversale et collabore avec un réseau de partenaires tels que les autres services intercommunaux, les services techniques et administratifs communaux, la gendarmerie nationale, les bailleurs publics, les transporteurs, les chefs d'établissements scolaires, les commerçants et les associations.

En 2021, la police municipale intercommunale a poursuivi le **projet de vidéoprotection** à l'échelle de Terres de Montaigu. Le déploiement est prévu à partir de l'été 2022.

[CHIFFRES-CLÉS]

- 146 inscriptions au dispositif Opération Tranquillité Vacances donnant lieu à 389 contrôles d'habitations
- 150 interventions sur des incivilités et troubles à l'ordre public (tapages, non-respect d'arrêté, rodéos...)
- 142 points école et 18 interventions en prévention routière auprès des scolaires
- **687 contraventions** dont 246 pour infractions routières



INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIE

La Direction des Systèmes d'Information et Télécommunication est en charge des systèmes d'information de Terres de Montaigu, des communes membres et de leurs sites rattachés.

Son périmètre d'intervention comprend le parc matériel informatique, le parc téléphonique fixe et mobile, les infrastructures techniques (réseau informatique et téléphonique), les systèmes d'impression et numérisation et plus d'une quarantaine de logiciels métiers.

Le service gère également l'informatique dans les écoles publiques. Sur l'ensemble de ce périmètre, le service doit gérer la modernisation et le maintien en condition opérationnelle.

[CHIFFRES-CLÉS]

- · Mise à disposition de 113 biens informatiques
- · 3613 demandes d'intervention (4407 en 2020)
- · 51 % des demandes résolues en moins de 48h (54 % en 2020)

[PERSPECTIVES 2022]

· Mise en place du nouveau plan de dotation des écoles 2021-2026

> PC portables: 248 à 342 (+ 37 %) Tablettes: 0 à 164 (+ 100 %) VPI: 54 à 69 (+ 25 %)

Budget dotation : 200 000 € à 400 000 €

Ressources: 0,35 à 1 agent dédié

- · Finalisation de changement d'opérateur pour les 180 accès Internet (Orange vers Linkt)
- · Renouvellement des matériels informatiques de 2017 (81 PC informatiques, 28 copieurs)
- · Mise en place de nouveaux matériels (34 PC Informatiques, 3 copieurs)
- · Suivi et conseil pour les chantiers concernant les bâtiments communaux et intercommunaux: 13 projets identifiés pour les communes
- · Mise en place du nouveau Schéma directeur Informatique
- · Mise en place d'une gouvernance avec comité stratégique biannuel, comité de projets trimestriel et comité opérationnel mensuel.
- · 84 projets identifiés sur 2022 pour 1856 jours de charge de travail dont 1347 jours consacrés au quotidien



URBANISME

Le service urbanisme instruit pour le compte des 10 communes les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager). Il conseille les habitants et les élus dans leurs projets.

• 5067 dossiers instruits en 2021 (4403 en 2020)



PLANIFICATION

Le service planification gère les documents de planification qui régissent l'aménagement et l'urbanisation du territoire.

Les 2 PLUi du territoire sont entrés en vigueur en 2019 et doivent régulièrement être modifiés pour tenir compte de nouveaux projets.

En 2021, plusieurs procédures ont ainsi été étudiées :

- Modification n°1 du PLUi du secteur de Montaigu : correction d'erreurs matérielles dans le rapport de présentation, les règlements écrits et graphiques, les orientations d'aménagement et de programmation, et modification des annexes aux pièces du PLUi
- Révision allégée n°2 du PLUi du secteur de Montaigu : déplacement d'une entreprise dans la zone de la Marionnière (Montaigu-Vendée) en adaptant le zonage, initialement naturel
- Modification simplifiée n° 1 du PLUi du secteur de Rocheservière: correction d'erreur matérielle permettant de reprendre le zonage du PLUi par rapport au périmètre de la ZAC de la Caillonnière à Rocheservière (modification du règlement graphique et de l'OAP)
- Poursuite de la procédure de révision allégée n°1 dite « Loi Barnier » pour les 2 PLUi : mise en place de nouvelles règles de recul des installations et constructions

En parallèle, le service poursuit l'élaboration du RLPi (Règlement Local de Publicité Intercommunal - Voir p. 15).

[PERSPECTIVES 2022]

- · Poursuite des procédures d'évolution des PLUi
- · RLPI: approbation du RLPi



SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Le service intercommunal du Système d'Information Géographique collecte, traite et analyse de nombreuses données qui sont de vrais outils d'aide à la décision et permettent d'avoir une vision globale du territoire. Le service permet à chaque commune d'actualiser sa base adresse locale.

En 2021, le service a **reçu le Plan de Corps de Rue Simplifié** pour les zones urbanisées et à ainsi pu le mettre à disposition des services en ayant l'utilité. Répondant à un enjeu réglementaire, il permet d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés (collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux).

Dans le cadre du marché mené par Géo-Vendée pour l'ensemble des collectivités du département, le SIG a également lancé le Plan de Corps de Rue Simplifié sur le reste du territoire au format photo aérienne. Les prises de photos sont prévues courant 2022 pour une réception en 2023.

[PERSPECTIVES 2022]

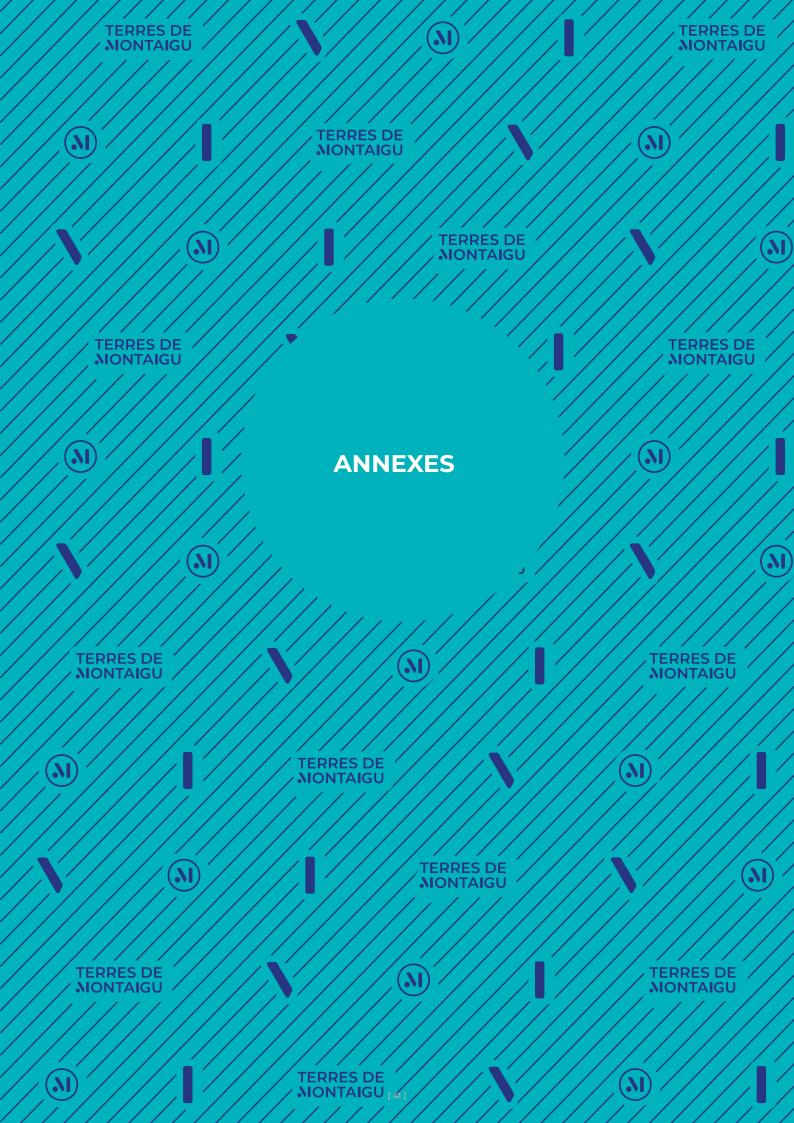
- Suivi du Plan de Corps de Rue Simplifié au format photo aérienne
- · Intégration d'un validateur de Plan de récolement (en lien avec la direction Assainissement)

[CHIFFRE-CLÉ]

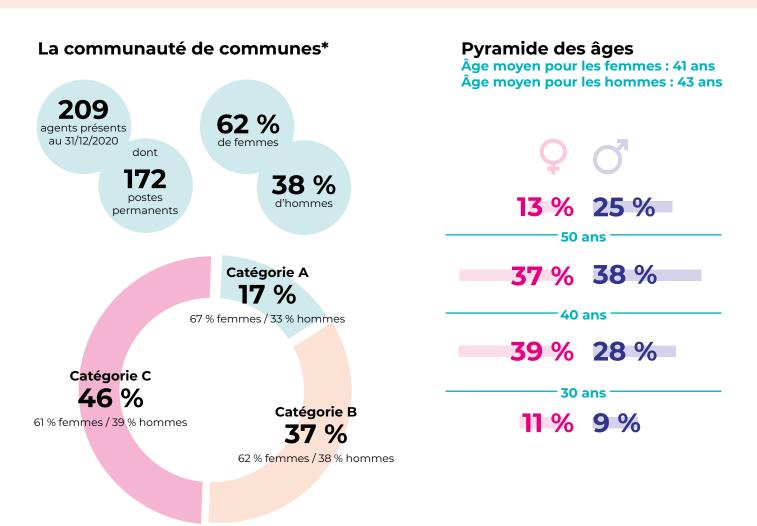
21 693 adresses certifiées et publiées dans la Base adresse Nationale en 2021.

FOURRIÈRE ANIMALE

La fourrière animale accueille les chiens et chats errants, en état de divagation sur le territoire de Terres de Montaigu. Ces animaux sont capturés par la police municipale, la gendarmerie, les services techniques, ou le gestionnaire qui sont les seuls habilités à faire entrer un animal en fourrière. Un registre d'entrée et de sortie des animaux est tenu à jour afin d'assurer une traçabilité et un suivi rigoureux. Les frais de prise en charge sont facturés aux propriétaires des animaux identifiés. Le service est assuré en continu, 24h/24 et 7 jours/7.



« Quelques données chiffrées sur les effectifs »



Répartition des postes par filière :



4 %
Sociale
Police
100 % femmes
14 % femme / 86 % hommes

NOTES



Coordonnées des mairies des communes de Terres de Montaigu

LA BERNARDIÈRE

20 rue d<mark>e la Po</mark>ste 85610 La <mark>Bern</mark>ardière **02 51 42 15 91** www.labernardiere.fr

LA BRUFFIÈRE

1 place Jeanne d'Arc 85530 La Bruffière **02 51 46 43 10** www.labruffiere.fr

LA BOISSIÈRE-DE-MONTAIGU

3 rue de Cholet 85600 La Boissière-de-Montaigu **02 51 41 61 08** www.boissieredemontaigu.fr

CUGAND

Place Vincent Ansquer 85610 Cugand 02 51 43 70 70 www.cugand.fr

L'HERBERGEMENT

21 place de l'Eglise 85260 L'Herbergement **02 51 42 81 74** www.lherbergement.fr

MONTAIGU-VENDÉE

Place de l'Hôtel de Ville 85600 Montaigu-Vendée **02 51 09 21 21** www.montaigu-vendee.com

MONTRÉVERD

1 rue de la Mairie - St-André-Treize-Voies 85260 Montréverd **02 51 42 80 65 www.montreverd.fr**

SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE

10 rue de la mairie 85660 Saint-Philbert-de-Bouaine **02 51 41 91 17** www.saintp<u>hilbertdebouaine.fr</u>

TREIZE-SEPTIERS

16 rue de la Roche Saint-André 85600 Treize-Septiers 02 51 41 72 07 www.treize-septiers.fr

ROCHESERVIÈRE

Place de la Mairie 85620 Rocheservière 02 51 94 90 35 www.rocheserviere.fr

TERRES DE MONTAIGU

Communauté d'agglomération

Hôtel de l'Intercommunalité 35 avenue Villebois Mareuil 85607 MONTAIGU-VENDÉE Cedex

02 51 46 45 45

www.terresdemontaigu.fr



Annexe n° 2 au compte-rendu

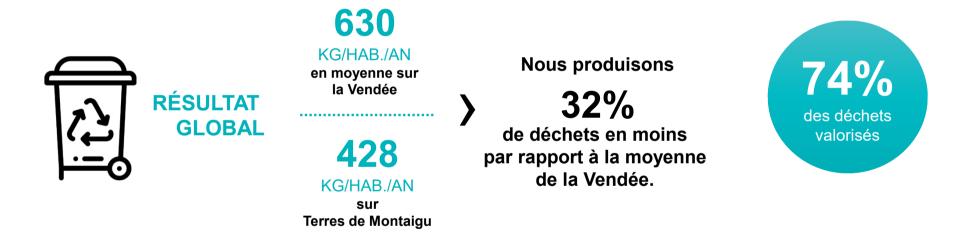
Déchets

Rapport d'activités annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

TERRES DE MONTAIGU

Rapport d'activités annuel 2021

> Un territoire qui reste **performant** en matière de réduction et de tri des déchets



- > Une continuité de service assurée pour les collectes et la déchèterie
- > Une fermeture temporaire de la Valorétrie (contexte sanitaire + travaux)

Principaux indicateurs



Taux de présentation moyen des bacs ordures ménagères



9 levées par an



Redevance moyenne par habitant



48,70€



Pas d'évolution des tarifs depuis 2014

Hausse actée pour 2022

Le tri à la maison



ORDURES
RÉSIDUELLES
5 018 tonnes
99,5 kg/hab.

Vendée 2021 : 142 kg / hab./an TdM 2020 : 101 kg / hab./an

> - 1,2% / à 2020 (- 60 tonnes)



EMBALLAGES1 954 tonnes39 kg/hab.

Vendée 2021 : 41 kg / hab./an TdM 2020 : 39 kg / hab./an

Stable / à 2020

(+ 7 tonnes)



VERRES ET
PAPIER
3 638 tonnes

72 kg/hab.

Vendée 2021 : 70 kg / hab./an TdM 2020 : 71 kg / hab./an

+ 2,6% / à 2020

(+ 95 tonnes)

verres en hausse / papier en baisse

Le tri en déchèterie



Le tri en déchèterie

218 kg / hab. / an soit 10 982 tonnes

Vendée 2021 : 374 kg / hab. / an TdM 2020 : 206 kg / hab. / an "TOUT-VENANT" = DÉCHETS NON VALORISABLES

28 kg / hab. / an soit 1 398 tonnes

Seulement 13% du total déchèterie

Vendée 2021 : 50 kg / hab. / an

TdM 2020 : 28 kg / hab. / an

La Valorétrie



112 690 objets ont trouvé une 2ème vie

95 000 en 2020 139 200 en 2019

17 155 acheteurs

2020 : 14 682 2019 : 21 432

• Coût de la prestation REEL : 147 577 €

• Chiffre d'affaire : 130 920 €

• Panier moyen : 7,63 €

Bilan social REEL



L'entreprise d'insertion Réel assure l'accompagnement des usagers en haut de quai et la gestion de la Valorétrie

>>REEL privilégie « l'insertion dynamique » (stage ou formation en entreprises) pendant le contrat d'insertion, ce qui implique une forte adaptation et un turn over important

- Convention cadre avec l'Etat de 12,76 ETP (Taux de réalisation : 95%)
- 39 salariés accompagnés
- Durée moyenne des parcours : 12,3 mois
- 463 h de stages en entreprises

Rapport d'activités annuel 2021 – déchets ménagers et assimilés

VOTE

- Approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021, joint en annexe à la présente délibération,
- Autoriser Monsieur le Président à adresser le présent rapport au Maire de chacune des communes membres, afin que celuici en fasse la communication auprès de son conseil municipal.

Annexe n° 3 au compte-rendu

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Prix et qualité
du service public de gestion
des déchets ménagers et assimilés

Hôtel de l'Intercommunalité 35 avenue Villebois Mareuil 85607 MONTAIGU-VENDEE Cedex TERRES DE MONTAIGU

Communauté de communes Montaigu-Rocheservière

TABLE DES MATIERES

	PREAMBULE1	
	1-TERRES DE MONTAIGU 3 1.1 - Territoire et compétences 3 1.2 - L'organisation administrative 4 1.2.1 - Les organes délibérants 4 1.2.2 - Les organes consultatifs 5 1.2.3 - Les ressources humaines 5 1.3 - Les partenaires 6	
2 –	LES GRANDS PRINCIPES ET L'ORGANISATION DU SERVICE 2.1 - Le principe de gestion des déchets : responsabiliser et optimiser7	7
2.3	2.2 - Le traitement : compétence du syndicat départemental Trivalis7 - L'organisation de la collecte et du traitement des déchets sur le Territoire 2.3.1 - Les modalités de collecte	8
3 - (COLLECTE ET TRAITEMENT : LES INDICATEURS TECHNIQUES 3.1 - L'évolution générale 15 3.2 - Les ordures ménagères résiduelles 16 3.3 - Les collectes sélectives 18 3.4 - Les déchèteries 21 3.5 - La Valorétrie 27 3.6 - Le compostage 29 3.7 - les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) 33 3.8 - Les textiles, linges et chaussures (TLC) usagés 33 4 - LA RELATION A L'USAGER 34 4.1 - La facturation de la redevance 34 4.2 - L'information des usagers 35 5 - LES CONT RATS ET MARCHES PUBLICS 37 5.1 - Les marchés en cours 37 5.2 - L'organisation des contrats de prestation et de la regie 37	15
6 - C	6.1 - Les dépenses	39
6.3	6.2 - Les recettes	41
	CONCLUSION	

PREAMBULE

La Loi Notre avait entraîné des modifications au 1^{er} janvier 2017 avec la fusion des 2 Communautés de Communes Terres de Montaigu et du canton de Rocheservière et la dissolution du Syndicat mixte Montaigu Rocheservière. De ces 3 collectivités est née Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu Rocheservière. Le périmètre du service public de gestion des déchets est resté identique.

En 1998, le syndicat mixte avait engagé une réflexion ayant pour objectif de freiner l'évolution vertigineuse des déchets produits, tant en terme de tonnages que de coûts.

Cette réflexion avait abouti, dès 2001, à la mise en place de la redevance incitative. Cet outil de responsabilisation des usagers a permis d'organiser de façon rationnelle la collecte et le traitement des déchets : les flux de déchets sont désormais mieux répartis, grâce au transfert de la moitié des ordures ménagères résiduelles vers les déchèteries et les collectes sélectives pour valorisation.

Parallèlement à cette mesure d'incitation financière, la collectivité a souhaité mettre à la disposition des usagers des équipements et des outils nécessaires et performants pour mieux orienter leurs déchets et obtenir une qualité de service optimale.

Depuis la fin de l'année 2001 et l'ouverture de la troisième et dernière déchèterie, chaque usager disposait d'un tel lieu de dépôt à environ 10 mn de chez lui.

De plus, deux modèles d'accompagnement au compostage ont été développés.

Le premier, mis en place en octobre 2002, repose sur le compostage dit « de quartier » ou « semi-collectif ». Une plate-forme « expérimentale » avait été installée sur une commune. Aujourd'hui encore, elle est en fonctionnement, et permet aux habitants du centre de la commune de venir y déposer leurs déchets fermentescibles. D'autres projets de compostage collectif ont vu le jour depuis lors, notamment grâce à l'usage de pavillons de compostage (habitat vertical, ehpad, restaurant scolaire, quartier de centre-ville...)

Le deuxième modèle d'incitation au compostage est la remise de composteurs individuels depuis 2004. Ainsi, l'ensemble des usagers du territoire peut disposer d'un composteur pour extraire de leurs ordures ménagères résiduelles la fraction organique qui peut représenter jusqu'à 30% des déchets ménagers présents dans le conteneur. Le compostage est un vrai levier pour réduire la production de déchets résiduels.

Enfin, la valorétrie a vu le jour depuis septembre 2008. Véritable vitrine de la politique de la collectivité, elle est venu concrétiser une réflexion menée depuis quelques années pour limiter le tonnage de déchets non valorisables (« tout venant ») déposé en déchèteries, en jouant sur le réemploi et sur le démantèlement. Cet équipement a permis également de créer un espace pédagogique accessible aux usagers et autres publics, afin de les sensibiliser à cette problématique.

L'ensemble de ces différentes mesures a permis de contenir l'augmentation des déchets et de les diriger vers des filières adaptées. Cependant, d'autres perspectives sont encore à étudier pour développer et améliorer le fonctionnement des déchèteries.

La « déchèterie » est, en effet, la première voie de collecte des déchets, avant même la collecte en porte à porte. L'objectif est donc d'optimiser leur fonctionnement et de réduire la partie de déchets transitant sur les déchèteries et destinée à l'enfouissement ou à l'incinération.

Les déchets dangereux des ménages issus d'activité comme le bricolage, le jardinage, la mécanique, certains loisirs (pots de peintures, solvants, aérosols, huiles, produits phytosanitaires, piles, batteries...) sont également récupérés en déchèterie pour un traitement et/ou une valorisation contrôlés et réglementés.

La filière de collecte des déchets de soins à risques infectieux (les déchets dits « piquants-coupants ») a vu son nombre d'adhérents croître de façon importante courant 2008, 2009, et encore sur 2010, 2011 et 2012 preuve que sa mise en place était indispensable. Elle a permis de sécuriser toute la filière de collecte et de traitement de ces déchets particuliers dits « à risque ». Néanmoins, des évolutions règlementaires ont modifié son organisation depuis 2014, puisque les pharmacies assurent maintenant le service.

Depuis 2011, la communication a été renforcée autour du tri des textiles, linges, chaussures usagés, trop souvent jetés alors que leur valorisation par le réemploi ou le recyclage matière (isolation...) est possible. Le taux de captage a fortement progressé...il faut poursuivre et sensibiliser davantage la population.

En 2012, un déploiement de conteneurs enterrés à contrôle d'accès pour les ordures résiduelles sur l'habit at collectif public a été réalisé. A l'instar du conteneur individuel avec puce, cette solution collective est accessible à l'aide d'une carte nominative qui permet de facturer chaque foyer par rapport à sa production de déchets et d'inciter au tri, principe de la redevance incitative.

Pour encourager les habitants de ces collectifs à trier plus, un pavillon de compostage en pied d'immeuble à été installé pour détourner la fraction fermentescible de la « poubelle ».

Certains secteurs d'habitats pavillonnaires, plus denses, sont équipés de ce conteneur enterré à accès par carte ; il remplace le bac roulant individuel.

Autre usage de cet équipement. Un service dépannage a été instauré sur chaque commune du territoire pour permettre aux gens qui auraient un surplus ponctuel de déchets ou auraient oublié la collecte, de se délest er sans contrainte contre participation financière à chaque dépôt.

En 2013, la filière des déchets d'équipement d'ameublement est entrée en vigueur sur les 3 déchèteries. Elle a permis d'améliorer le tri et de détourner de la benne de déchets ultimes des canapés et autres meubles « complexes » qui ne pouvaient jusqu'alors ni être réutilisés ni recyclés. Les tonnages détournés sont importants et cette filière devient un exutoire clé.

Enfin, depuis janvier 2017, la filière des emballages ménagers a connu une évolution importante. Le nouveau centre de tri départemental de trivalis, Vendée tri, permet en effet de séparer et valoriser tous ces déchets qui intègrent donc le sac jaune. Un confort pour les habitants de Terres de Montaigu pour qui la consigne se simplifie. Mais une importante déformation du flux de déchets à collecter avec une nette diminution des ordures ménagères résiduelles -donc du taux de présentation des bacs OM - compensée par une hausse des emballages.

L'enjeu depuis quelques années est d'accompagner les habitants pour réduire à la source les déchets, notamment les emballages superflus.

Le présent rapport dresse les résultats du modèle de gestion des déchets ménagers appliqué sur le territoire de Terres de Montaigu depuis 20 ans.

Il souligne également les pistes d'amélioration existantes et les nouvelles perspectives.

Pour mémoire, 2020 a été une année particulière marquée par le contexte sanitaire. La continuité de service a toutefois été assurée pour les collectes d'ordures ménagères, emballages, verre et papier. Les déchèteries ont été fermées temporairement au printemps. La Valorétrie a quant à elle été soumise aux mêmes règles de fermeture que les commerces dits « non essentiels ».

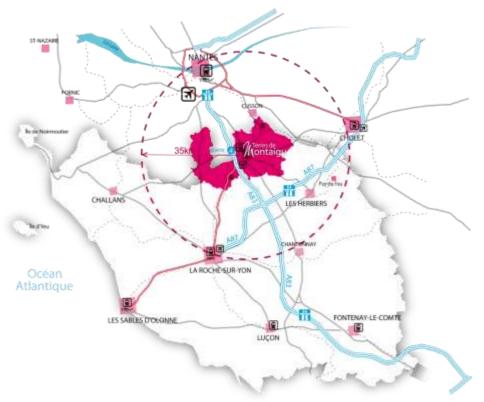
1-TERRES DE MONTAIGU

1.1 - TERRITOIRE ET COMPETENCES

Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu Rocheservière (dénommée ci-après Terres de Montaigu ou la collectivité) exerce la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire (cf. règlement de service en vigueur au 1er janvier 2017) et a confié la compétence traitement (depuis 2003) au syndicat départemental Trivalis.

Terres de Montaigu est issue de la fusion des 2 Communautés de communes de Terres de Montaigu et du Canton de Rocheservière, et du Syndicat mixte Montaigu Rocheservière, au 1er janvier 2017.

Le territoire est situé au nord-est du département de la Vendée, limitrophe de la Loire Atlantique et du Maine et Loire.

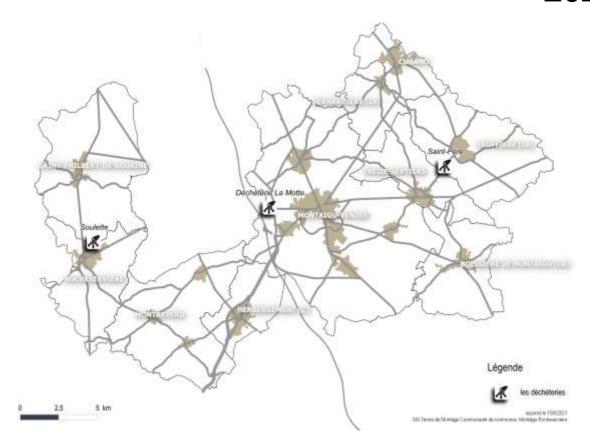


La situation géographique de TERRES DE MONTAIGU

La collectivité est constituée de 10 communes, pour une population totale de 50 423 habitants au 1er jan vier 2021 (population DGF 2021) (chiffre utilisé pour le calcul des ratios à l'habitant):

Saint-Hilaire-de-Loulay, La Bernardière, Cugand, La Bruffière, Treize-Septiers, La Guyonnière, Montaigu, La Boissière-de-Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu, Boufféré, L'Herbergement, Montréverd (communes déléguées Saint-André-Treize-Voies, Mormaison et Saint-Sulpice-le-Verdon), Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine.

Depuis le 1er janvier 2019, la commune nouvelle Montaigu-Vendée a été créée. Elle est composée des communes déléguées : Montaigu, Boufféré, La Guyonnière, Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay.



Le territoire de TERRES DE MONTAIGU

L'habitat est très majoritairement pavillonnaire.

Un taux d'habitat vertical d'environ 9 % de logements collectifs (source : filocom 2015), concentré sur la ville de Montaigu.

Le service est facturé en Redevance Incitative à la levée depuis 2001.

Pour mémoire, les habitants de Vieillevigne, commune limitrophe, ont accès aux déchèteries de Terres de Montaigu, par convention.

1.2 - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.2.1 - Les organes délibérants

Le conseil communautaire

Présidé par Antoine CHEREAU, il est composé de délégués désignés par les conseils municipaux et communautaires des communes membres selon les règles qui figurent dans les statuts.

Le bureau

Le bureau est composé du Président et des Vice-Présidents.

1.2.2 - Les organes consultatifs

La commission environnement/habitat

Présidée par Damien GRASSET, toutes les communes y sont représentées.

Chaque autre compétence est concernée par une commission.

1.2.3 - Les ressources humaines

La direction environnement en charge des déchets ménagers de Terres de Montaigu est composé de 6 agents pour 5.8 équivalents temps plein, dont un accueil mutualisé avec le service public d'assainissement non collectif et l'accueil général de la collectivité.

Les missions du service sont les suivantes :

- La gestion des déchets ménagers et assimilés
- Faire appliquer les règles en matière de collecte des déchets
- Suivre les prestations de collecte, transfert et traitement des déchets ainsi que de fourniture s d'équipements confiées à des entreprises privées
- Suivre les indicateurs qualitatifs et quantitatifs de la collecte
- Mettre en place et suivre les contrats et conventions permettant d'obtenir des soutiens et aides financiers
- Études et ingénierie associées à ce service
 - La relation avec les usagers
- Accueil téléphonique et physique des usagers
- Conseil, accompagnement
- Mise à jour du fichier des usagers
- Gestion de la facturation du service
- Maintenances des équipements
- Livraison et échange de ces conteneurs chez les usagers
- Contrôle despuces électroniques
 - L'information des usagers et des élus
 - Le compostage individuel et semi-collectif
- Mettre à disposition des usagers des composteurs
- Les informer sur les techniques de compostage individuel
- Assurer le suivi des installations de compostage semi-collectif
- Développer le compostage et les actions de prévention

1.3 - LES PARTENAIRES



Le conseil départemental de la Vendée a adopté un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et suit son exécution. Ce plan passe à l'échelon régional. La politique en matière de gestion des déchets sur Terres de Montaigu doit s'inscrire dans ce plan.



Terres de Montaigu est membre du syndicat départemental d'étu de s et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Vendée, Trivalis. Ce dernier exerce la compétence traitement pour les déchets produits sur le syndicat mixte qui verse des cotisations correspondant aux dépenses réelles en matière de traitement des déchets.



L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a accompagné et accompagne encore différents projets conduits par Terres de Montaigu.

2 - LES GRANDS PRINCIPES ET L'ORGANISATION DU SERVICE

2.1 - LE PRINCIPE DE GESTION DES DECHETS : RESPONSABILISER ET OPTIMISER

La politique mise en place par les élus de Terres de Montaigu en matière de g estion des déchets ménagers et assimilés repose sur la responsabilisation des usagers. L'instauration de la redevance incitative a permis de sensibiliser les usagers au coût généré par la gestion de leurs déchets ainsi que de leur permettre d'être maître du montant de leur facture en réduisant la quantité de déchets non valorisables présentée à la collecte.

Par ailleurs, le mode de collecte retenu combine porte à porte et apport volontaire afin d'établir un équilibre entre le service rendu à l'usager et le montant de ce service.

2.2 - LE TRAITEMENT : COMPETENCE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL TRIVALIS

Depuis le 1^{er} janvier 2003, c'est le syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, Trivalis, qui est compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ce syndicat regroupe toutes les collectivités de Vendée. Il est géré par des personnes élues membres des établissements publics adhérents.

Il comprend:

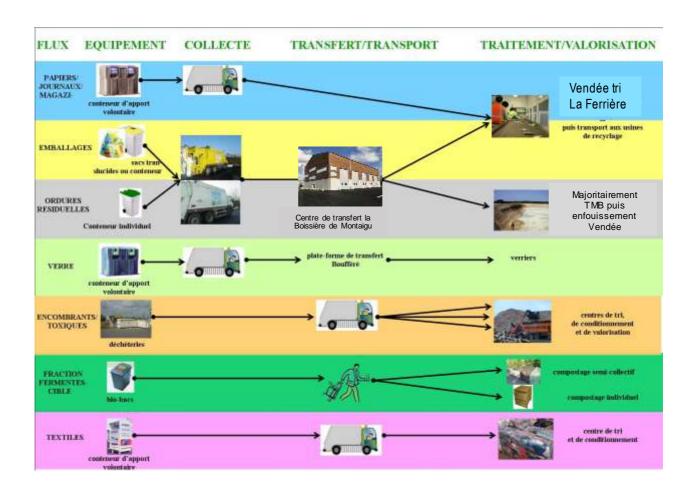
- un comité syndical,
- un bureau (le Président et ses Vice-Présidents),
- des commissions thématiques
- des comités consultatifs locaux composés d'élus des établissements membres et des maires des communes d'accueil d'une installation publique de traitement des déchets
- un comité consultatif des associations de protection de l'environnement.

Terres de Montaigu fait partie du secteur Nord Est, comme l'illustre la carte ci-dessous :



Carte des secteurs vendéens couverts par TRIVALIS (source : TRIVALIS)

<u>2.3 - L'ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE</u>



2.3.1 - Les modalités de collecte

La collecte en porte à porte

Chaque usager du service de collecte des déchets est doté d'un conteneur, selon la répartition suivante :

Modalités de dotation des conteneurs individuels

Nombre de personnes par foyer	1	1à3	4 à 5	6 à 7	8 et plus
Volume du conteneur préconisé	80 litres	120 litres	180 litres	240 litres	340 litres
Volume du conteneur directement inférieur	non concerné	non concerné	120 litres	180 litres	240 litres
Volume du conteneur directement supérieur	non concerné	180 litres	240 litres	340 litres	non concerné

Les professionnels (en centralité) et foyers en résidence secondaire ont le choix de la capacité du conteneur qui leur est attribué.

La particularité de la collecte sur Terres de Montaigu réside dans le fait que les conteneurs individuels sont équipés d'une puce électronique. Ceci permet de connaître les jours de vidage des conteneurs et donc d'établir la facturation en conséquence pour l'adresse concernée.



La fréquence de collecte est différente selon le type d'usager:

- les ménages en résidence individuelle et les professionnels hors métiers de bouche sont collectés une semaine sur deux
- les métiers de bouche et les usagers en habitat collectif sont collectés une ou deux fois par semaine.





Les conteneurs d'apport volontaire pour le verre, les papiers et les textiles sont répartis sur tout le territoire, selon les préconisations de chaque commune. Il y a en moyenne un site pour 400 habitants.

Le parc a été renouvelé en zone agglomérée avec des équipements enterrés, mieux intégrés dans le paysage urbain.



Les déchèteries

Terres de Montaigu a 3 déchèteries, dont les implantations sont in diquées sur la carte en page 4.

Le plan schématique de l'aménagement figure ci-après et s'accompagne d'une photo.

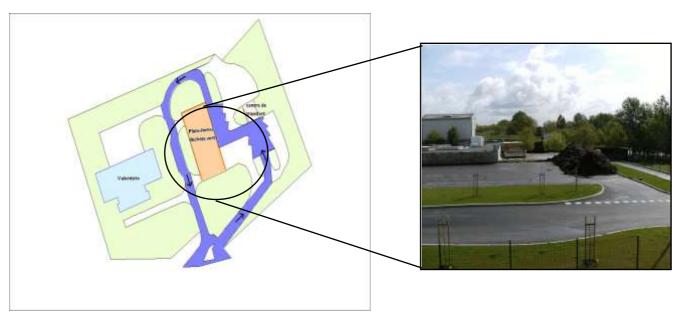
Les plans sont également disponibles en ligne :

https://www.terresdemontaigu.fr/wp-content/upl oads/2020/01/Plan-d%C3% A9c het erie-bruffi ere-terres-de-montaigu.pdf https://www.terresdemontaigu.fr/wp-content/upl oads/2020/01/Plan-d%C3% A9c het erie-bouff ere-terres-de-montaigu.pdf https://www.terresdemontaigu.fr/wp-content/upl oads/2020/01/Plan-d%C3% A9c het erie-roches er vi%C3%A8re-terres-de-montaigu.pdf

En 2010 et 2011, dans le cadre du programme de labellisation des déchèteries en partenariat avec le Conseil Général de Vendée et l'ADEME, les déchèteries de Saint Père et Soulette ont évolué pour amélior re la qualité du service à l'usager (création de plateforme de stockage des déchets verts, augmentation des capacités de stockage et d'accueil, renforcement de la communication et de l'information, et développement de nouvelles filières...), conformément aux plans présentés par la suite.

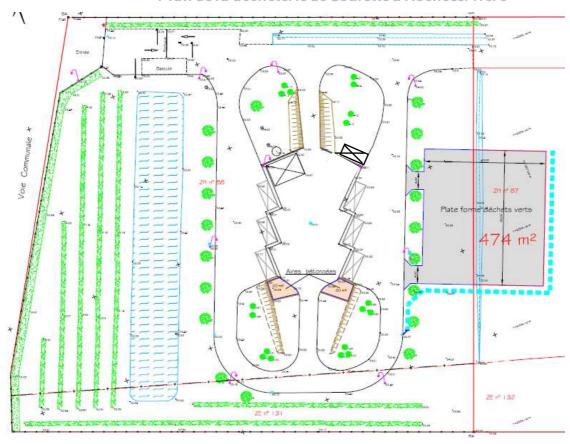
En 2013, puis en 2017, des quaisont été ajoutés successivement sur chacun des sites pour accueillir de nouvelles filières de tri.

Déchèterie de la Motte à Boufféré



Plan de la déchèterie de St Père à La Bruffière





Plan de la déchèterie de Soulette à Rocheservière

Les déchets acceptés sont les suivants :

- déchets électriques et électroniques
- gravats
- déchets verts
- cartons
- déchets encombrants non valorisables (ultimes)
- ferrailles et métaux non ferreux
- bois
- mobilier
- amiante-ciment (permanences ponctuelles)
- verres
- papiers
- plastiques rigides et souples
- déchets d'ameublement
- plaques de plâtre

-déchets dangereux :

piles,

batteries,

aérosols,

huiles de vidange et végétales, liquides et pâteux organiques

(peintures, lasures, vernis,...)

emballages souillés,

radiographies,

produits phytosanitaires néons, lampes à économie

d'énergie...

consommables bureautiques

En 2006 les filières du bois, des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et de l'amiante ciment ont été mises en place. Concernant l'amiante, la collecte se fait en dehors des heures d'ouverture et ponctuellement, en fonction de la demande.

En octobre 2007 le syndicat départemental Trivalis a signé un contrat avec la société Eco-Systèmes pour la reprise des équipements électriques et électroniques.

Depuis 2011, la filière des polystyrènes est en place ainsi que celles des plastiques rigides (volet, gouttières, pot de fleurs, objets en plastique...) et souples (film étirable de palette, bâche non souillée...).

Les matelas étaient recyclés dès 2012. Ils étaient évacués vers une usine située à Mortagne sur Sèvre et ont intégré en octobre 2013 la filière « mobilier ».

Les horaires d'ouverture des 3 déchèteries et de la Valorétrie :

	La Motte Montaigu-Vendée (Boufféré)		Saint-Père	Soulette Rocheservière			
	Déchèterle	Valorétrie	La Bramere	, concact vicio			
Lundi	8h-12h 15h-18h		9h-12h	9h-12h			
Mardi	9h-13h 15h-18h						
Mercredi	9h-13h 14h-18h	14h-18h	9h- 12h 14h-18h				
Jeudi	9h-13h 15h-18h						
Vendredi	9h-13h 14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h			
Samedi	9h-13h 14h-18h	14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h			
Fermées les jours fériés.							

Les conditions d'accès aux déchèteries sont détaillées dans le règlement intérieur qui figure en annexe.

Accès avec badge. Véhicule de moins d'1,90 m de haut.

2.3.2 - Les unités de traitement

Les ordures ménagères

Collectées en porte à porte, puis acheminées vers le centre de transfert trivalis situé à la Boissière de Montaigu, elles sont ensuite :

- soit enfouies dans une installation de stockage de déchets non dangereux vendéenne après, selon les destinations, un passage dans l'usine de traitement mécano biologique pour extraire la fraction organique.
- soit enfouies dans une installation de Stockage de Déchets Non Dangereux à l'extérieur du département (quantité limitée et qui se réduit).

Les emballages légers

Depuis janvier 2017, ils sont triés à VENDEE TRI, centre de tri public appartenant à Trivalis construit aux Ajoncs, sur la commune de la Ferrière, en Vendée.

Les emballages recyclables triés et conditionnés sont transportés chez les différents repreneurs (à titre indicatif, pouvant varier selon les contrats en cours) désignés par la société agréée CITEO

- Cartonnettes
- Bouteilles plastiques
- Briquesalimentaires
- Acier

Le refus du tri est évacué à l'usine de broyage/compostage/stockage appartenant à Trivalis.

Les papiers, journaux, magazines

Le papier est depuis 2010 directement transféré vers la société de recyclage. La qualité du tri et la composition du flux de papier sont tels (taux de refus inférieur aux prescriptions techniques minimales) que le tri n'est en effet plus nécessaire. Seul un affinage est réalisé à l'usine de recyclage.

Les emballages en verre

Ils sont repris par une société verrière.

Les déchets verts

Les déchets verts provenant des 3 déchèteries, après broyage sur chaque site, sont évacués par le biais d'agriculteurs locaux.

Ce broyat est trié et souvent mélangé à des effluents d'élevage avant d'être épandu sur des parcelles agricoles.

La ferraille

Elle est dirigée vers une plate-forme afin d'être triée en fonction de sa qualité. Elle subit en suite un broyage ou un cisaillage afin de répondre aux exigences des aciéries. Elle est enfin expédiée par train ou par bateau vers les différentes aciéries d'Europe.

Les cartons

Les cartons collectés aux déchèteries sont acheminés vers une presse pour être reconditionnés. Les balles correspondant au tonnage défini par Eco-Emballages sont expédiées vers le repreneur désigné puis le reste est négocié avec d'autres repreneurs.

Le bois

Il est stocké sur le site du titulaire du marché en Vendée où il est broyé, déferraillé et ensuite expédié vers les filières de valorisation adaptées (chaufferie, panneautier...).

• Les gravats

Les gravats sont valorisés en remblai routier ou évacués vers une installation de stockage de déchets inertes.

Les plastiques rigides et souples, le polystyrène

Ils sont regroupés par flux dans la région avant d'être triés puis évacués vers des filières de recyclage adaptées.

Les déchets ménagers spéciaux : déchets dangereux

Les déchets ménagers spéciaux (DMS) ou déchets dangereux sont acheminés sur une plateforme de tri avant d'être expédiés vers les filières de traitement ou de valorisation spécifique à chaque famille de déchets.

Les déchets ultimes (tout venant de déchèterie)

Ils sont enfouis après pré-traitement dans une Installation de Stockage des déchets Non dangereux.

Les Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA)

Regroupement puis tri en Vendée avant évacuation vers les installations de recyclage/démantèlement désignées par Eco-Mobilier.

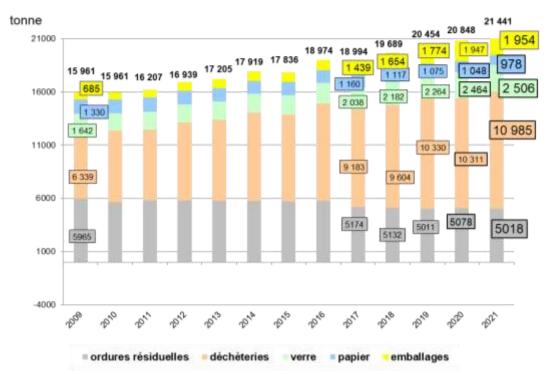
• Les Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques

Regroupement puis tri sur une plateforme en Vendée avant évacuation vers les installations de recyclage/démantèlement désignées par Eco-Systèmes

3 - COLLECTE ET TRAITEMENT : LES INDICATEURS TECHNIQUES

3.1 - L'EVOLUTION GENERALE

Après un net changement (transferts entre flux) à la mise en place de la redevance dans les années 2000, le tonnage total de déchets collectés a augmenté de façon maîtrisée. Cette progression suit la courbe de croissance démographique sur le territoire, bien qu'elle soit moins « accentuée ». En substance, elle est essentiellement liée à une hausse des dépôts en déchèterie, notamment les déchets verts, de même qu'à une hausse légère des quantités d'emballages recyclables avant l'effet « extension consignes de tri » en 2017. La quantité d'ordures ménagères résiduelles était plutôt stable jusqu'à 2017, avant une nette baisse directement liée aux emballages « détournés » vers le sac jaune.



La production par habitant et par an : 428 kg/hab/an en 2021



Les années 2014, 2015 et 2016 s'inscrivaient dans la continuité...jusqu'à 2017 et la conséquence de l'extension des consignes de tri : -10% d'ordures ménagères et +53% d'emballages par rapport à 2016.

En 2018, par rapport à 2017, une légère diminution de 1% est observée en quantité d'ordures ménagères. Les emballages augmentent encore de 16%.

En 2019, par rapport à 2018, les tonnages d'OMr diminuent d'un peu plus de 2% alors que ceux d'emballages continuent d'augmenter (plus de 7%).

Pour 2020, le tonnage d'emballages collecté a encore augmenté de 10% ; dans le même temps, la quantité d'ordures ménagères résiduelles a légèrement augmenté de 1%, ce qui correspond à la hausse de la population.

En 2021, le ratio par habitant d'emballages se stabilise (38.8kg/hab/an), et le ratio d'OM diminue avec moins de 100kg/habitant.

Chaque déchet est toujours bien orienté vers la filière qui lui est dédiée ce qui permet une valorisation importante.

Pour preuve, le taux de valorisation des déchets collectés (sans prendre en compte la valorisation énergétique) est toujours très intéressant. **74% des déchets collectés sont valorisés** en intégrant la valorisation matière liée aux usines de traitement mécano biologique.

Les conséquences des nouvelles filières de valorisation en déchèterie et la qualité du tri des habitants en sont la raison.

3.2 - LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Une stabilité était constatée depuis 2003. En 2012, la quantité produite par habitant et par an atteignait 130,1 kg (soit trois fois moins que la moyenne nationale). La baisse se poursuivait depuis 2013...pour atteindre 120 kg/hab/an en 2015, 119 kg/hab/an en 2016, puis moins de 107 kg/hab/an en 2017 et 104 kg/hab/an en 2018 sous l'effet de l'élargissement des consignes de tri des emballages. En 2019, le ratio diminue encore : 100,8 kg/hab/an. Sur 2020, le ratio avait augmenté : 101.4 kg/hab/an.

Il est de 99.5 kg/hab/an en 2021.

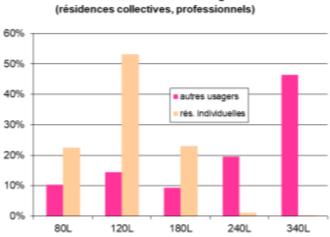
La politique de responsabilisation des usagers s'appuyant sur la redevance incitative démontre son efficacité en matière de prévention et de tri.

Les usagers du service : des ménages et des professionnels

Les déchets issus réellement des ménages représentent la grande majorité du volume collect é. Les autres usagers sont des entreprises, commerçants, artisans, établissements publics, restaurants scolaires et d'entreprises, qui utilisent le service de collecte proposé par Terres de Montaigu (situés en centralité)

Le parc de conteneurs ordures ménagères est constitué de 21 299 unités.

En se référant au graphe ci-dessous, il est possible de constater que la répartition des conteneurs suivant leur capacité varie selon le type d'usager : les ménages en résidence individuelle sont à plus de 98% dotés de conteneurs de 180 litres ou moins (120L et 80L). Les résidences collectives ou usagers hors ménages utilisent, pour plus de 60 % d'entre eux, un conteneur de 240 ou 340 litres.



2021 : Répartition du parc de conteneurs entre les résidences individuelles et les autres usagers (résidences collectives, professionnels)

Le graphe ci-dessous met en évidence le fait que les professionnels et l'habitat vertical (bac de capacité supérieure ou égale à 240 Litres) présentent leur conteneur à la collecte plus souvent que les ménages.

Le taux de présentation proche ou supérieur à 50 % s'explique par le fait que certains professionnels des métiers de bouche, certaines résidences collectives voire certains établissements publics (gros producteurs), peuvent être collectés une à deux fois par semaine. A ce sujet, il faut d'ailleurs préciser que le s taux de présentation des bacs 240L et 340L sont en quelque sorte « faussés » par ces collectes possibles à la fois en C1 (1 collecte par semaine) et pour certaines adresses en C2 (2 collectes par semaine). Il est fait état ici de taux moyens.

Le taux de présentation des bacs de volume plus important (utilisé par les professionnels) avait diminué sur 2020, certainement du fait des fermetures liées au contexte sanitaire.

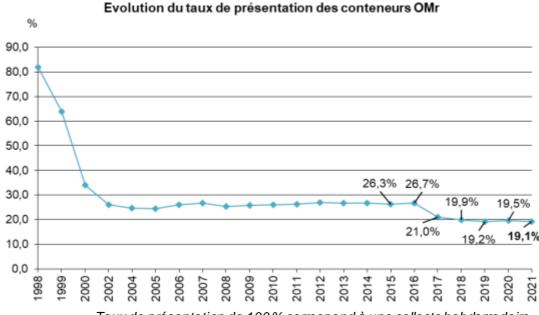


Taux de présentation des conteneurs en fonction de leur capacité Comparaison annuelle depuis 2012

Comme le présente le graphique ci-dessous, le taux moyen de présentation des bacs OM est stable avec 19%, soit 10 levées de bac OMr / an en moyenne (il était de 20% en 2018 ; 21% en 2017 ; 27% en 2016, soit 1 levée par mois) (NB : 100% de taux de présentation correspond à une collecte hebdomadaire).

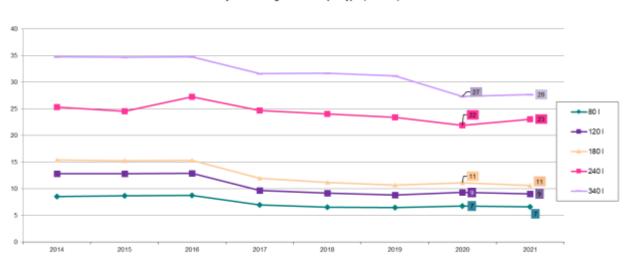
Plus précisément, les « ménages » (bac 80, 120 ou 180L) présentent en moyenne leur bac 9 fois / an à la collecte (taux de présentation de 17%).

La fréquence d'un vidage du conteneur par mois était la tendance depuis 2004 et jusqu'en 2016. L'extensi on des consignes de tri de 2017 a eu un impact direct-à la baisse-sur la présentation du conteneur OMr pour son vidage.



Taux de présentation de 100 % correspond à une collecte hebdomadaire

En terme de nombre de vidages par an, le graphe ci-dessous présente l'évolution par volume de conteneur à ordures ménagères.



Nombre moyen de vidages annuels par type (volume) de conteneur OM

3.3 - LES COLLECTES SELECTIVES

Les résultats de collecte

Verres, papiers et emballages ont connu une forte augmentation depuis le lancement de s collectes sélectives en 1999.

La performance de collecte du **verre** est de **49.7 kg/hab/an pour 2021**. L'objectif du plan départemental est fixé à 47,1 kg/hab/an. Cet indicateur supérieur (cette année) à l'objectif ne traduit pas nécessairement une « accentuation » du geste de tri. La performance est également liée à la saisonnalité et aux modes de consommation.

Pour les **papiers**, l'objectif départemental à 2025 de 26,7 kg/hab/an était atteint pour ce flux de puis 2002 et le tonnage collecté ne cessait de croître ce qui démontrait une forte implication de l'ensemble des usagers du territoire et un gisement de journaux, revues, magazines, toujours plus important. L'intégration des enveloppes blanches avec ou sansfenêtre a aussi pu influer légèrement sur les quantités collectées. En 2009, un inversement de la tendance était relevé ; le tonnage était de 31,63 kg/hab/an de papier. Les résultats de l'année 2010 confirmaient cette réduction du tonnage des papiers collectés (30,44 kg/hab./an). Cette baisse conséquente pouvait s'expliquer par la mise en place d'éco-taxes sur certains prospectus qui contraignent leurs producteurs à limiter la diffusion donc le nombre d'exemplaires mis sur le marché. L'usage du STOP PUB a également influer. Depuis 2014, le ratio diminue. Il s'établit à 19.4 kg/hab/an en 2021, et diminue donc encore.

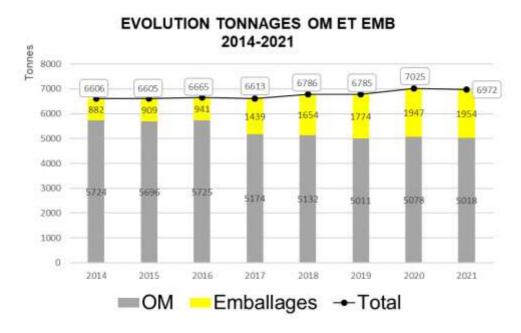
Pour 2021, la quantité d'emballages collectée augmente très légèrement avec un taux de refus moyen de 19.5%. La quantité captée à l'habitant est passée de 19.6kg/hab/an en 2016 à 29.6 kg/hab/an en 2017 (extension des consignes de tri), soit +50% et 33.6 kg/hab/an en 2018, soit +16% en 1 an. En 2019, le ratio atteint 35,7 kg/hab/an, (+7% / à 2018). Le ratio était de 38.9 kg/hab/an en 2020 (+10% / à 2019); il se stabilise sur 2021 (38.8kg/hab/an).

Les consignes de tri depuis 2017 sont les suivantes :

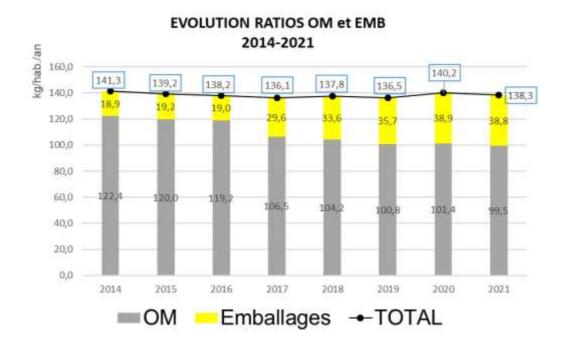


A ce stade, un focus peut être fait sur l'évolution des OMr et des emballages depuis l'extension des consignes de tri.

Evolution destonnages:



Evolution des ratios:



Le gisement de déchets s'est « déformé » en 2017 avec l'extension des consignes de tri sur les emball ag es. Ces derniers représentaient une part de plus en plus élevée jusqu'à 2020. En 2021, le ratio à l'habitant pour le cumul OM+ emballages diminue : 138.3 kg/hab/an.

Les taux de refus

Le taux de refus moyen des papiers en 2011 était de 6,19 % (dont 2.3% environ de cartons). Ces cartons retirés, le taux de refus des journaux revues magazines était en moyenne de 3.8%, voire inférieur. En 2015, le taux de refus respectait toujours les exigences du recycleur. Devant ces performances, et considérant les prescriptions techniques minimales (PTM) des repreneurs de papier à 3%, depuis septembre

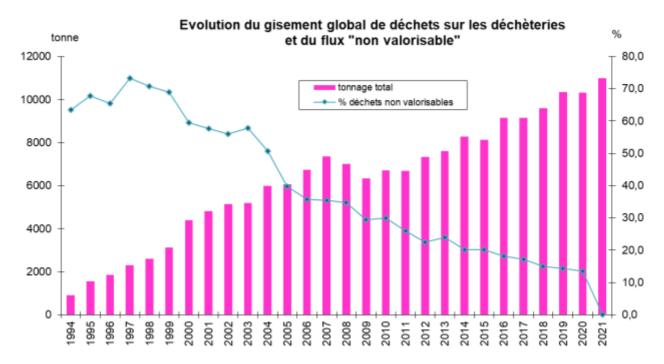
2010, les papiers ne sont plus triés mais évacués directement vers l'usine de recyclage. Aucun refus de camion depuis cette date n'est à signaler, preuve de la bonne homogénéité du flux et du respect des PTM imposées.

Pour le flux d'emballages, le taux de refus moyen sur l'année 2021 est de 19.5%. Ce taux reste intéressant -et l'un des plus bas du département-, l'assimilation des consignes de tri par les usagers est relativement bonne et les campagnes de contrôle visuel de la qualité du tri faites par les ripeurs avant la collecte doivent continuer. En effet, tout sac jaune contenant des éléments non-conformes en nombre n'est pas collecté et un autocollant est apposé sur celui-ci au niveau du déchet non recyclable. Les usagers sont alors invités à contacter Terres de Montaigu pour se voir expliquer les raisons de ce refus et les erreurs de tri à éviter.

Le travail avec les prestataires (collecte, transfert, transport vers centre de tri) pour limiter la compaction des déchets d'emballages lors des différentes étapes doit se poursuivre de même que la communication aux usagers.

3.4 - LES DECHETERIES

Comme le démontre le graphe ci-dessous, globalement, les quantités déposées en déchèterie ont augmenté entre 2020 et 2021.



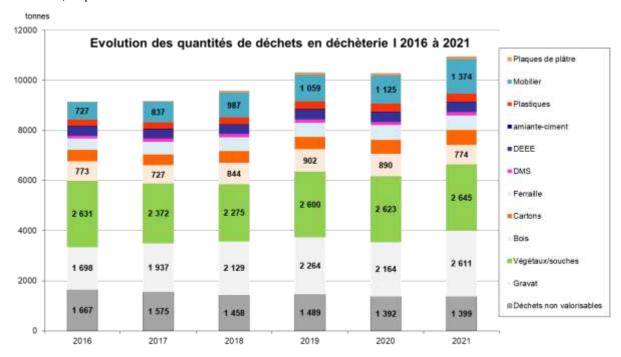
Sur l'année 2021, 10 985 tonnes ont été déposées sur le réseau des trois déchèteries, soit 218kg/hab/an.

Pour rappel:

Année	Tonnage (tonnes)	Ratio (kg/hab/an)
2020	10 309	206
2019	10 330	208
2018	9 604	195
2017	9 183	189
2016	9 165	191
2015	8 129	170
2014	8 295	178

En terme de quantité, le tonnage capté en déchèterie représente 51% du tonnage collecté par le service public. Celui collecté à la maison (verre, papier, OM et emballages) représente 49%.

Dans le détail, il est intéressant de noter que les filières dédiées par exemple aux vieux électroménagers (=déchets d'équipement électrique et électronique DEEE), aux déchets ménagers spécia ux (déchets dangereux) et plus récemment aux plastiques, au mobilier et plaques de plâtre sont très profit a ble s au système mis en place sur les déchèteries et permettent d'élargir le panel de déchets recyclés ou traités en filière spécifique. En parallèle, le tonnage de déchets ultimes (« tout v enant ») continue de décroitre, ce qui est encourageant : il représente seulement 13% du gisement global sur les déchèteries. Le graphe ci-dessous reprend les quantités totales réceptionnées pour chaque type de déchet accepté sur les 3 déchèteries, depuis 2016.



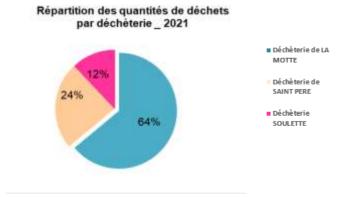
A noter une hausse substantielle des apports de gravats (+21%) et des déchets d'équipements mobiliers (+22%) par rapport à 2020. Les apports en bois ont nettement diminué (-13%). Les autres flux sont relativement stables.

Pour les déchets verts (taille, tonte) bien que les quantités soient assez faibles par rapport à la moyenne vendéenne, les apports se font toute l'année. Les tonnages 2021 (2 645 tonnes) sont sensiblement identiques à ceux de 2020 (52 kg/hab/an). La gestion en plateforme peut avoir une in ciden ce sur le tonnage enregistré en fonction du calendrier de broyage (fin d'année ou début d'année suivante : « effet stock »). L'ensemble des déchets verts est broyé sur place avant d'être évacué vers les agriculteurs locaux pour une valorisation, ce qui optimise leur transport.

En 2007, une hausse destonnages en **déchets non valorisables/ultimes** (tout venant) avait été relevée. 2011 confirmait la diminution de cestonnages (-13,7%) depuis 2008 avec la mise en place des filières de valorisation des plastiques rigides et souples (2011). Pour 2012, le tonnage diminuait encore (-6% par rapport à 2011); il augmentait en 2013 (+11%). Le renforcement des exigences de qualité au niveau de la filière de recyclage bois, la poussée démographique et la hausse de la fréquentation, donc des apports, sont les raisons de cette augmentation. L'émergence de nouvelles filières et la Valorétrie (2008) qui favoris e le réemploi et influe sur la pédagogie en bannissant les idées établies du « consommer-jeter » permettent néanmoins de maintenir le taux de valorisation.

Depuis 2013, une stabilité du tonnage de déchets ultimes était constatée, mais à partir de 2017, il diminue. **Entre 2021 et 2020, une stabilité est observée : 1 399 tonnes soit 28 kg/hab/an** (2020 : 1392 tonnes soit 28 kg/hab/an ; 2019 : 1489 tonnes soit 30 kg/hab/an ; 2018 : 1458 tonnes ; 2017 : 1 575 tonnes soit 32 kg/hab/an) ont été collectées, mais cela ne représente que **135% des déchets captés en déchèterie**.

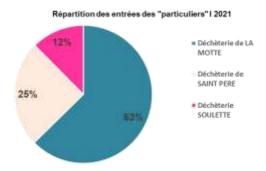
L'étude globale des quantités déposées sur les trois déchèteries ayant été faite, voici la répartition de ces quantités par déchèterie.



Les accès des particuliers aux déchèteries

78% des foyers (hors Vieillevigne) présents sur le territoire se sont rendus sur les déchèteries en 2021.

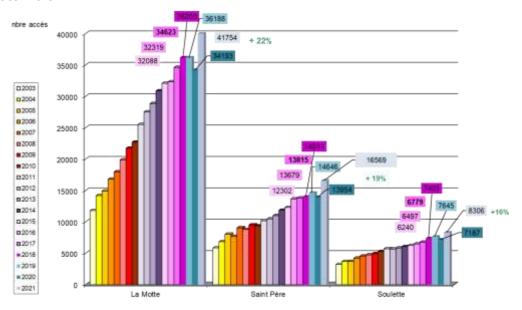
La répartition du nombre d'accès par déchèterie suit la tendance des quantités de déchets : 63% sur la déchèterie de Boufféré, 25% sur celle de La Bruffière et 12% sur la déchèterie de Rocheservière.



66 629 accès ont été recensés sur l'ensemble des déchèteries pour l'année 2021.

(55 934 en 2020, 58 479 en 2019, 57 617 en 2018, 55 217 en 2017, 52 495 en 2016, 50 630 en 2015, 48 811 en 2014, 45 721 en 2013, 43 737 en 2012, 41 441 en 2011 et 37 369 en 2010).

La fréquentation est donc nettement supérieure à 2020 : +22% sur la déchèterie de La Motte à Boufféré, +19 % pour la déchèterie de St Père à La Bruffière, et +16% sur la déchèterie de Soulette située à Rocheservière.



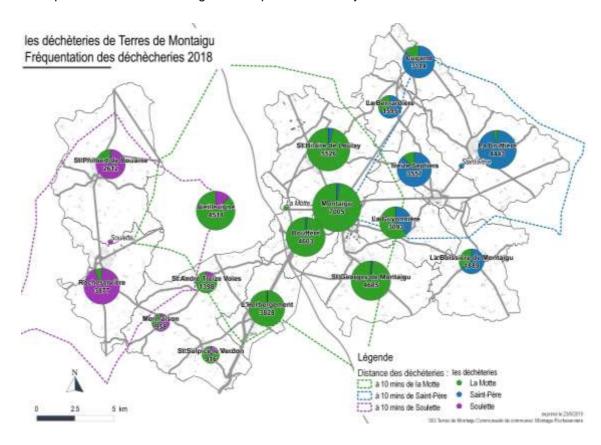
Ci-dessous	le tableau	présente na	ar déchèterie	le nombre d	d'accès et la	provenance des usagers.
	, ic tabicau	proscrite, po	ai accinctono,		adocostia	proveriance des dagers.

Commune <i>l</i> Commune déléguée	Nombre accès LA MOTTE	Nombre accès ST PERE	Nombre accès SOULETTE	Total	foyers en maison individuelle	% des foyers ayant utilisé la déchèterie	
BOUFFERE	5271	9	3	5283	1307	88%	
CUGAND	579	3443	0	4022	1564	67%	
LA BERNARDIERE	599	1309	0	1908	701	76%	
LA BOISSIERE DE MONTAIGU	763	1566	0	2329	988	66%	
LA BRUFFIERE	186	4969	1	5156	1620	80%	
LA GUYONNIERE	2334	1299	1	3634	1107	80%	
L'HERBERGEMENT	4450	13	29	4492	1330	81%	
MONTAIGU	7557	117	23	7697	1876	95%	
MORMAISON	466	2	706	1174	448	68%	
ROCHESERVIERE	413	10	4002	4425	1324	80%	
ST ANDRE TREIZE VOIES	1384	0	267	1651	634	72%	
ST GEORGES DE MONTAIGU	5207	62	10	5279	1809	75%	
ST HILAIRE DE LOULAY	6031	133	2	6166	1891	80%	
ST PHILBERT DE BOUAINE	692	2	2535	3229	1368	68%	
ST SULPICE LE VERDON	865	11	196	1072	443	67%	
TREIZE SEPTIERS	515	3622	4	4141	1324	81%	
VIEILLEVIGNE	4442	2	527	4971	0		
TOTAL GENERAL TdM	37312	16567	7779	61658			
TOTAL GENERAL	41754	16569	8306	66629]		

A retenir, cette fréquentation importante mais rationnelle des déchèteries. Elles restent des **destinations clés et des équipements essentiels** au dispositif sur le territoire en terme de captage et de valorisation des déchets « encombrants » ou « dangereux ».

Relevons également les accès exclusifs « Valorétrie » (100% du dépôtfait par l'usager est orienté vers le réemploi et rendu « gratuit) qui démontrent l'intérêt lié à ce service (**537 en 2021**, 230 en 2020 [baisse liée au contexte sanitaire], 452 en 2019, 495 en 2018, 683 en 2017, 363 en 2016, 242 en 2015, 233 en 2013, 208 en 2012, 140 en 2011). Ce chiffre n'est toutefois pas représentatif de la totalité des flux captés car bon nombre d'objets sont récupérés au sein de chargements qui sont majoritairement composés d'éléments destinés à des filières de valorisation sur déchèterie autres que celle du réemploi.

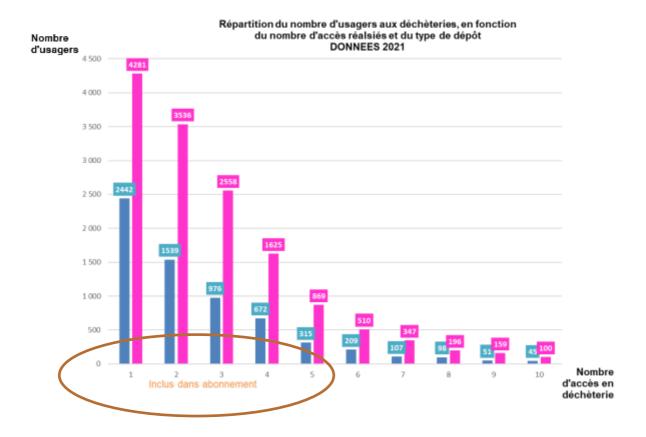
Afin de préciser la fréquentation de chaque déchèterie, la carte suivante faite en 2018 met en évidence la provenance de leurs usagers. La répartition est toujours semblable.



La proximité des déchèteries est un critère majeur pour leurs usagers. Ils s'orientent en général vers celle qui reste la plus proche de leur domicile. Malgré tout, les plages horaires d'ouverture de la déchèterie de la Motte étant plus larges, elle est donc parfois utilisée par des personnes plus éloignées. La carte ci -de ssu s l'illustre parfaitement.

Depuis le 1^{er} juillet 2006, la part fixe de la redevance intègre 4 accès annuels sup plémentaires en déchèteries pour les déchets verts. Ces derniers viennent s'ajouter aux 4 accès annuels tout déchet (<u>sauf ordures ménagères qui y sont interdites</u>) existant déjà auparavant. Tout accès supplémentaire à partir du 5^{ème} a été facturé à l'usager à hauteur de 4,84€ pour un accès tout déchet et de 1,49€ pour un accès déchets verts en 2021. Cette facturation a pour principal objectif de rationaliser les déplacements et optimiser les apports en déchèterie. Au final, l'usager particulier « moyen » avec son apport trimestriel, ne supporte aucune charge supplémentaire. A contrario, les gros producteurs de déchets (professionnels et assimilés), donc plus gros consommateurs de déchèterie, payent en fonction des quantités de déchets qu'ils apportent.

Le graphe ci-après permet de comprendre comment les utilisateurs des déchèteries fréquent ent ces sites, en fonction du nombre d'accès et du type de dépôts (déchets verts exclusivement ou déchets en « mélange ».



L'analyse de l'histogramme ci-avant conduit à deux constats pour 2021 :

- 86 % des usagers qui se sont rendus à la déchèterie pour déposer tous types de déchets (ordures ménagères interdites) y sont allés 4 fois ou moins (tendances semblables les années passées) → 10% y sont allés entre 5 et 7 fois.
- 83 % des usagers qui se sont rendus à la déchèterie pour déposer uniquement des déchets verts y sont allés 4 fois ou moins (tendances semblables les années passées)
 →12% v sont allés entre 5 et 7 fois

Les accès des professionnels aux déchèteries

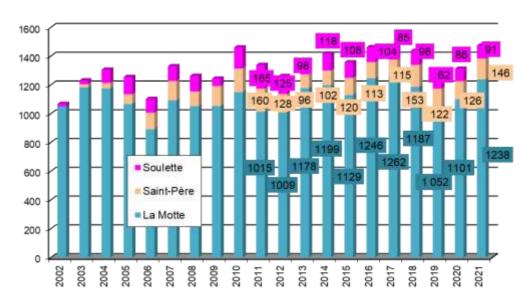
Sur les 3 déchèteries de Terres de Montaigu, l'accès aux déchèteries est permis aux professionnels sous réserve qu'ils respectent le règlement en place (cf. extraits du règlement exposés en annexe). Chaque

déchèterie est équipée d'un pont bascule, ainsi la grille tarifaire suivante est appliqué e depuis septembre 2017 :

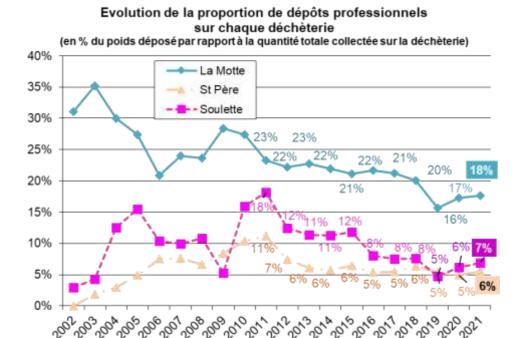
Type de déchet	Tarifs
Déchets ultimes (non valorisables)	200,00 €/Tonne
Gravats	29,00 €/Tonne
Bois	62,50 €/Tonne
Plastiques	62,50 €/Tonne
Déchets végétaux	62,50 €/Tonne
Cartons	Gratuité
Ferrailles	Gratuité
Déchets Dangereux Spéciaux (contenants vides ou non) Peintures, solv ants, aérosols, phytosanitaires, acides, bases, comburants,	200,00 €/Tonne
Plaques de plâtre	130,00 €/Tonne

Les quantités déposées par les **370 professionnels** adhérant au service et « actifs » sur 2021 (369 en 2020, 371 en 2019, 378 en 2018, 382 en 2017, 385 en 2017) ont augmenté. Au total, **1 475 tonnes de déchets professionnels et assimilés** (dont 300 tonnes apportées par des particuliers avec un véhicule type fourgon, « hors gabarit ») ont été réceptionnées sur les déchèteries en 2021 (1313 t en 2020, 1460 t en 2019, 1 437 t en 2018, 1 462 en 2017, 1 463 t en 2016, 1 358 t en 2015, 1 418 t en 2014).





Par rapport au total des dépôts effectués par l'ensemble des usagers sur les déchèteries, ceux des professionnels (et assimilés) ont représenté 13% en 2021, en tonnage (18% sur La Motte, 6% sur St Père et 7% sur Soulette).



Cette évolution est représentée sur le graphe ci-dessous.

3.5 - LA VALORÉTRIE

La valorétrie est un terme qui a été imaginé par Terres de Montaigu et qui est la contraction des mots suivants: **v alo**risation, **ré**duction/**ré**emploi, **tri** et **é**ducation.

Elle est hébergée dans le bâtiment situé sur un site mitoyen à la déchèterie de la Motte, à Boufféré.

Les objectifs de la Valorétrie

En activité depuis septembre 2008, la valorétrie visent différents objectifs :

Tri, réemploi et valorisation

La valorétrie est un espace où les déchets préalablement triés dans les trois déchèteries de Terres de Montaigu sont valorisés. Cette valorisation passe essentiellement par du réemploi ou du démant èlement. Il peut s'agir, par exemple, d'un meuble à réparer, d'une pièce détachée mise de côté, d'équipements démantelés pour valoriser les matériaux qui les composent, d'un objet détourné de son utilisation première et relooké...

Les objets ainsi obtenus sont ensuite soit mis en vente dans un magasin affecté à cela, soit revendus à des repreneurs, dans le cas de matériaux recyclables.

Cette première démarche à plusieurs intérêts.

Le premier est d'éviter, pour une partie des déchets, leur transport et leur traitement en centre d'enfouissement technique.

Le deuxième intérêt est de sensibiliser les usagers-consommateurs au devenir des déchets, en leur montrant que ce qu'ils ont considéré comme un déchet peut finalement se transformer en produitet avoir une second e vie.

Réduction et éducation

Parallèlement à cette activité de tri, valorisation, réemploi et vente, la valorétrie comprend également un espace pédagogique qui propose aux usagers des outils pour réduire la quantité de déchets produite (tri sélectif, compostage). Des domaines touchant à la prévention des déchets au moment de l'acte d'achat, en terme de consommation d'eau ou d'électricité, par exemple, peuvent également être abordés ponctuellement.

Social

Le fonctionnement de cette installation a également un **objectif social**. En effet, elle favorise l'insertion professionnelle car la gestion de la valorétrie (remise en état et vente des objets) est assuré e par une entreprise d'insertion employant des personnes en difficulté.

Le service de la Valorétrie

Les usagers du service de collecte des déchets ménagers et assimilés de Terres de Montaigu bénéficient donc de cette activité Valorétrie.

Le principe en est le suiv ant : tout usager de la collectivité peut déposer des objets ou matériaux sur une des 3 déchèteries. Parmi ces objets, certains présentent un intérêt en terme de réemploi ou de démantèlement. Les agents de déchèterie mettent de côté ces objets ou matériaux. Un salarié du prestataire chargé du haut de quai des déchèteries évacue régulièrement ces dépôts et les transporte j usqu'aux ateliers de la Valorétrie.

Toute personne (usager ou non du service) peut ensuite se rendre dans les espaces ouverts au public de la Valorétrie : magasin et espaces pédagogiques.

Ainsi, seuls les dépôts sur les déchèteries alimentent la Valorétrie.

Depuis 2009, les dépôts en déchèterie qui ne comportent que des objets destinés à la Valorétrie (après contrôle et validation par un agent de déchèterie qui est seul juge), ne sont pas cumulés aux autres dépôts en vue d'une facturation éventuelle. Un accès « gratuit » est généré.

Les résultats

Le réemploi, le démantèlement et un marché de reprise des métaux non ferreux sont opé ration nels même si le démantèlement n'est pas une activité qui tend à se développer.

Pour suivre les différents tonnages entrants et sortants de la Valorétrie, une bascule d'une capacité de 1.5 tonne a été acquise.

Concernant le magasin, tous les objets y entrant en vue de la vente sont pesés. Par ailleurs, en cas de déclassement d'objets en raison de leur difficulté de vente, ceux-ci sont sortis du magasin, pesés et dirigés vers la déchèterie, mais cela reste rare.

Le magasin est ouvert au public chaque mercredi, vendredi et samedi après-midi de 14h à 18h.



Le magasin





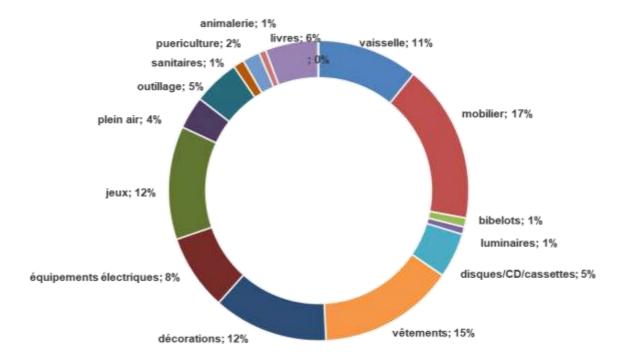
La salle pédagogique

Après 2020, l'année 2021 a également été particulière car en tant que commerce non essentie l la valorétrie a du fermer ces portes pendant une certaine période. Des travaux ont également eu lieu nécessitant une fermeture. Les indicateurs ne sont donc pas représentatifs d'une situation dite « normale ».

Au 31 décembre 2021, le nombre moyen de visiteurs par demi-journée s'élevait à environ 280. Cet équipement, essentiel en matière de **prévention des déchets**, attire donc de nombreux chineurs et la

clientèle est de plus en plus fournie jusqu'en 2019 (21 465 chineurs avaient acheté au moins un objet en 2019). En 2020 et 2021, le contexte sanitaire a freiné cette dynamique. Respectivement, la valorétrie n'a pu ouvrir que 104 fois et 130 fois (152 en temps normal). Le réemploi répond à de nouveaux modes de consommation. Le panier moyen est de 7.63 € en 2021.

La répartition des ventes (en % de chiffre d'affaire) par famille d'objets est la suivante :



En terme de tonnage détourné, plus de 150 tonnes sont en général déviées de la benne de de la déchèterie soit 3 kg/habitant/an.

Les tonnages détournés tendent à augmenter, sauf ces deux dernières années, exceptionnelles. La maturité après plus de 13 années complètes d'expérience porte ses fruits et de nouvelles étapes ont été franchies pour mieux structurer l'espace de vente et augmenter les surfaces d'exposition.

Perspectives de la valorétrie

Comme cela a déjà été évoqué précédemment, despistes d'amélioration peuvent être citées. Parmi celles-ci :

- La multiplication de nouvelles filières de valorisation/réemploi, en lien avec les REP
- La mise en place de ventes à thème
- La poursuite des visites guidées et d'animations pour petits et grands à partir des espaces pédagogiques et de la déchèterie. Cet axe pédagogique présente des résult ats encourageants et sa promotion permet chaque année d'accroître la fréquentation et le nombre de groupes.

Ces projets permettront de faire de la Valorétrie un outil toujours plus opérationnel de valorisation des déchets et de sensibilisation du public.

3.6 - LE COMPOSTAGE

L'incitation au compostage individuel

Pour favoriser le développement du compostage individuel sur le territoire, Terres de Montaigu propose aux usagers depuis l'automne 2004 des composteurs individuels. Une participation financière est demandée, selon les tarifs suivants :

Tarifs des composteurs

Type de composteur	Participation demandée
Composteur bois 365 L	22€
Composteur bois 565 L	25€
Composteur plastique 400 L	20€
Composteur plastique 600 L	25€
Bioseau (10 L)	2€
Biobac (25 L)	5€

Ces composteurs sont remis aux usagers lors de permanences. Une permanence est organisée chaque mois à la valorétrie à Boufféré. Ceci permet d'avoir un accès direct au stocket génère une souplesse de fonctionnement. Chaque usager peut ainsi choisir le type de composteur qu'il souhaite.

N VIIIA



300 à 400 composteurs sont vendus en moyenne /an. Le taux d'équipement moyen prenant en compte les dernières hausses de population est de 34% (pour les résidences pavillonnaires et secondaires) mais ce taux sous-estime très largement le nombre de foyers pratiquant le compostage. Certains, en effet, ont pu se procurer le composteur ailleurs qu'à Terres de Montaigu et d'autres encore peuvent pratiquer le compostage en tas sans composteur ou collectivement.

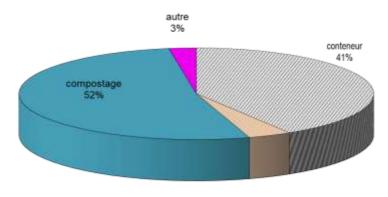
Lors des distributions de composteur, les usagers répondent à un questionnaire sur le mode d'élimination de leurs déchets.

Les deux diagrammes suivants synthétisent les résultats de cette enquête menée depuis la mise en place des composteurs individuels.

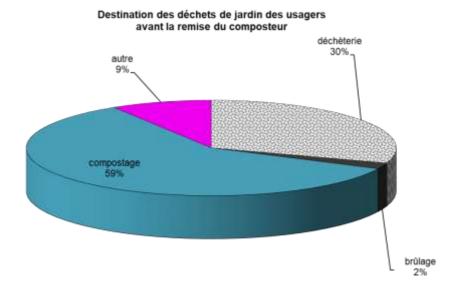
Le premier diagramme correspond aux déchets de cuisine. Il confirme les statistiques exposées depuis 2008 sur le fait que les usagers qui retirent un composteur pratiquent déjà pour plus de la moitié d'entre eux le compostage. L'acquisition d'un composteur leur permet donc d'optimiser leur pratique et d'améliorer l'esthétique de la zone dédiée au compostage dans leur jardin.

Il est essentiel de mettre en avant, au vu du système de redevance incitative mis en place sur le territoire, que pour 41 % des usagers qui retirent un composteur, ce nouvel équipement devrait leur permettre de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles à présenter à la collecte, et donc le montant de le ur facture.

Destination des déchets de cuisine des usagers avant la remise du composteur



nourriture animaux 4% Le deux ième diagramme, ci-dessous, traite des ex utoires utilisés par les usagers pour éliminer leurs déchets de jardin.



Les résultats confirment le fait que les habitants du territoire sont favorables au compostage puisque 59 % environ des usagers compostaient leurs déchets de jardin avant la remise du composteur. L'utilisation des déchèteries représente ou représentait, pour 1/3 des usagers ayant fait l'acquisition d'un composteur, l'exutoire pour le traitement des déchets de jardin. Attention au brûlage, pourtant interdit, qui subsiste pour une infime partie de la population qui est peut-être mal informée.

Bien que ces résultats paraissent encourageants, il faut poursuivre la sensibilisation à la pratique du compostage et faire valoir ses multiples intérêts. Un accompagnement pérenne des usagers doit exister par le biais de documents d'information, à l'occasion de distribution de sacs jaunes par exemple...

Le compostage collectif

Comme chaque année, une analyse de l'opération de compostage semi-collectif est faite dans ce rapport d'activité.

Le compostage de quartier consiste, pour les habitants d'un secteur géographique défini, à apport er la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) qu'ils produisent sur un site proche de leur lieu de résidence. Ces déchets sont ensuite mélangés à des déchets verts préalablement broyés et mis en andain s. Les andains sont retournés afin d'assurer la fermentation aérobie des déchets.

Cette action historique existe sur la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine depuis octobre 2002.

La partie agglomérée est composée d'environ 600 foyers, c'est elle qui est particulièrement concernée par cette action historique car les habitants des écarts peuvent plus facilement composter individuellement, et c'est souvent déià le cas.

Le compostage de quartier sur la commune de Saint-Philbert se fait sur deux sites :

Un premier site réceptionne les déchets verts, qui sont broyés.

Le broyat obtenu est ensuite transporté, selon les besoins, jusqu'au site situé place de Brennus. C'est là qu'est réceptionnée la partie organique des ordures ménagères que les habitants apportent aux heures d'ouverture et de présence d'un agent communal ou de bénévoles. C'est également sur ce site qu'est réal i sé le compostage de la FFOM et des déchets verts.

Lorsqu'un volume de FFOM est apporté par un usager en tête d'andain, deux volumes de déchets verts broyés sont ajoutés sur les déchets apportés. Cela permet d'obtenir un apport en carbone suffisant. Des mesures de température de l'andain sont réalisées régulièrement afin de suivre l'activité bacté rienne mais également pour déclencher les retournements lorsque celle-ci chute.

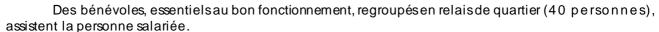
Lorsque le compost est prêt et conforme à la norme NFU44-051, les habitants qui ont déposé de la FFOM peuvent en retirer (mise en place d'une carte de dépôt).

De plus, les services techniques de la commune ont des besoins importants en compost, ce qui suffit pour écouler la production.

Les moyens techniques et humains:

Un agent communal de St Philbert de Bouaine consacre une partie de son temps de travail aux tâches suivantes:

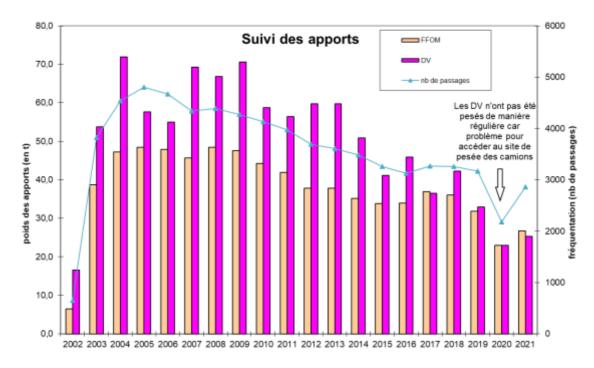
- Suivi du processus de compostage sur la plate-forme (mesure de l'hygrométrie et de la température, entre autre, pour programmer les retournements d'andain) et déclenchement de livraison des déchets verts
- Accueil des usagers
- Contrôle desdépôts effectués
- Communication auprès de la population (information des relais de secteur, organisation de réunions, con seil sur le site de dépôt, visite des habitants et autres groupes)
- Suivi des résultats obtenus (taux de participation de la population, tonnages apportés, qualité du produit obtenu, impact sur les tonnages d'ordures résiduelles)
- Gestion de l'écoulement du compost



Les données techniques de cette expérimentation sont suivies précisément.

Les résultats obtenus:

Le graphe ci-dessous détaille les quantités de déchets organiques (FFOM) apportées par les usagers depuis l'ouverture de la plate-forme jusqu'à l'année 2021.



Les résultats 2021 présentent une hausse des apports de FFOM et de la fréquentation de la plateforme. Le contexte sanitaire avait imposé une fermeture temporaire en 2020.



Le collège de Rocheservière, qui était un apporteur conséquent jusqu'en 2011 via son restaurant scolaire, pratique maintenant le compostage in situ grâce à un pavillon (voir photo ci-contre).

D'autres actions ciblées ont été menées sur le territoire depuis 2012 et

sont très concluantes, notamment sur certains habitats collectifs, restaurants scolaires, maisons de retraite et centreville. Les habitants ou les personnels peuvent ainsi trier leurs déchets de cuisine. Des résultats encourageants sont affichés.



Le déploiement se poursuit.

A l'heure actuelle, 2 plateformes existent (dont une au sein d'un collège) et 14 unités de pavillon ou silo à compost.





3.7 - LES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

Cette filière est prise en charge par les pharmacies.

3.8 - LES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC) USAGES

Depuis octobre 2005, un accord de partenariat avec l'entreprise Le Relais Atlantique pour la collecte des textiles a été signé par Terres de Montaigu. L'entreprise a ainsi disposé des conteneurs d'apport volontaire sur chacune des communes et vient régulièrement les vider.

En 2006, sur plusieurs sites, le nombre de conteneurs avait été doublé afin d'absorber les dépôts importants de textiles linges et chaussures. Les résultats de collecte présentés ci-dessous intègrent les données 2019 :

Année	Quantité de TLC collectée (en tonnes)
2007	173 t
2008	177 t
2009	176 t
2010	176 t
2011	171 t
2012	203 t
2013	194 t
2014	231 t
2015	254 t

2016	296 t
2017	279 t
2018	282 t
2019	296 t
2020	227 t (arrêt des collectes pendantle confinement)
2021	275 t (collectes perturbées ; contexte sanitaire)

Les résultats 2021 sont de 275 tonnes collectées soit 5kg/hab/an. Avec le contexte sanitaire, les collectes ont encore été quelque peu perturbées, mais les quantités sont nettement en hausse par rapport à 2020. Le Relais Atlantique indique que le gisement est estimé à 8 kg/hab/an. Le résultat de collecte était jusque-là en nette progression sur Terres de Montaigu. Cette filière doit continuer à être utilisée et la communication doit se poursuivre.

Il est intéressant de relever que de nombreux <u>textiles, linges et chaussures</u> sont aujourd'hui dépo sé s en déchèterie et peuvent, pour la plupart, être valorisés directement à la valorétrie Celle-ci complète donc le dispositif de collecte en place. <u>En effet, elle capte un tonnage non négligeable de textiles qui n'entre pas dans</u> les chiffres du relais.

Tous les textiles collectés par le Relais Atlantique sont acheminés à l'usine de l'entreprise située à Couëron (44) pour y être triés.

Une répartition des produits vers différentes filières est ensuite réalisée en fonction de leur qualité et de leur catégorie de textile :

6% rev ente (réemploi): revente à basprix desplusbeaux vêtements dans les boutiques de l'entreprise ou lors de braderies trimestrielles

55% export (réemploi): essentiellement en Afrique, mais aussi vers l'Amérique Latine, l'Asie et dans les Pays de l'Est pour soutenir le développement local durable. La création d'emploi.

tri des textiles dans le centre du Relais Atlantique (source : www.lerelais.org)

La seconde vie étant de plus en plus difficile à donner aux vêtements compte tenu de la baisse globale de qualité des textiles mis sur le marché, le **recyclage** de matières premières s'est développé.

26% recyclés dans l'industrie de l'effilochage, dans la valorisation énergétique et sur les produits d'iso la tion thermique et acoustique

10% recyclés en chiffons: coupe de chiffons d'essuyage pour les industriels et les artisans.

Au final, 3% destruction.

4 - LA RELATION A L'USAGER

4.1 - LA FACTURATION DE LA REDEVANCE

En 2001, les élus ont décidé de prendre en charge la facturation de la redevance d'enlève ment de s ordures ménagères. Cela répondait à deux objectifs : respecter la réglementation (loi Chevènement de juille t 1999) et homogénéiser les tarifs sur l'ensemble du périmètre.

Ainsi, c'est la Communauté de communes qui facture la REOM depuis 2001. La première année cette mission avait été confiée à un prestataire. En 2002, les élus avaient fait le choix de créer un service de relation avec les usagers.

Ce service a pour principales missions:

• L'accueil téléphonique et physique des usagers

- Le conseil à l'usager
- La gestion du fichier des usagers
- La gestion des équipements
- La facturation de la REOM
- La maintenance et l'actualisation du parc de conteneurs

Il est composé de 3 personnes sur la partie administrative (accueil mutualisé avec la direction assainissement), dont la facturation. Les 2 agents techniques sont polyvalents et peuvent donc, par exemple, être chargés de la maintenance sur les conteneurs, jouer le rôle d'ambassadeur du tri et effectuer le suivi du compostage.

Ce sont donc au total environ 6 personnes qui sont chargées de la gestion des déchets en intégrant le responsable (suivi budget, suivi des contrats de prestation, optimisation du service, marchés publics, relation avec les élus...).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de deux indicateurs du service de relation avec les usagers : le nombre de factures émises et le nombre d'interventions sur le terrain.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Partie administrative												
Nombre de factures et de réductions de titres émis pour l'année	38146	38480	39251	38918	40493	40442	41410	42418	42 915	43 580	43719	44 489
Partie technique												
Nombre d'interventions (échange de conteneurs et vérification de puces)	2653	2692	2790	2772	2753	2806	2398	2501	2200	1904	1581	2392

A noter que le nombre de pièces comptables émises liées à la REOM continue d'augmenter, comme la population.

Globalement, le nombre d'interventions techniques sur le terrain (maintenance, échange de conteneurs, vérification de puces, dépôt et retrait de conteneur...) reste maîtrisé, signe que le parc matériel ne vieillit pas prématurément, mais que de nouveaux foyers doivent néanmoins être équipés. En 2021, il a cependant augmenté après une baisse en 2020 du fait du contexte sanitaire.

4.2 - L'INFORMATION DES USAGERS

Concerné en premier lieu par la relation à l'usager liée au système de financement des déchets, le service se doit aussi d'assurer l'information au quotidien des usagers.

Elle peut se faire de façon orale et écrite.

• L'information orale

Dans un premier temps, l'information orale est réalisée par les agents de Terres de Montaigu lorsque des personnes se présentent ou téléphonent. Il s'agit essentiellement des consignes de tri et des services proposés par la collectivité (mise à disposition de composteurs, horaires des déchèteries, ...).

Les agents techniques ont également l'occasion de rencontrer et donc d'informer les usagers lors de leurs interventions sur le terrain pour les conteneurs.

Dans un second temps, Terres de Montaigu s'adresse aux scolaires et propose tous les ans aux directeurs d'écoles primaires, de pouvoir bénéficier d'interventions sur le thème des déchets au travers d'un parcours pédagogique. Des ateliers ludiques sur les déchets pour de nombreux élèves regroupant la plup a rt

du temps différents niveaux (du CP au CE2) sont réalisés par le service communication du syndicat départemental TRIVALIS, financés par le biais de la contribution de Terres de Montaigu à TRIVALIS.

De plus, il est proposé à tous les usagers de visiter le centre de tri départemental des emballages : VENDEE TRI. A ce jour, les établissements scolaires (CM1 et CM2) en font principalement la demande. Trivalis prend totalement en charge le transport pour se rendre au centre de tri ou vers les usines de traitement.

Terres de Montaigu propose la visite de la déchèterie et de la valorétrie et prend en charge le transport des scolaires (primaires) jusqu'à la Valorétrie. En 2021, et malgré un contexte sanitaire encore sensible qui a perturbé le fonctionnement, la déchèterie de La motte, la valorétrie, sa salle et son jardin pédagogiques ont été visités par des groupes (scolaires, centres de loisirs, seniors, et autres organismes...).

N'hésitez pas à solliciter la collectivité pour toute visite.

Pour compléter cette fonction pédagogique de la collectivité, différents outils de communication lui appartenant peuvent être mis à disposition.

• L'information écrite

En 2021 comme pour les autres années, Terres de Montaigu a envoyé en début d'année :

- Le calendrier de collecte sur lequel des informations sur le compostage étaient inscrites ain si que les horaires d'ouverture des déchèteries, et les nouvelles consignes de tri des emballages, entre autre.
- Les consignes de tri sur le guide pratique des déchets remis aux nouveaux arrivants
- · Les tarifs de la redevance
- Le site internet avec ses pages dédiées au sujet « déchet »

Une lettre d'information a été envoyée aux usagers en milieu d'année. Elle a permis de faire un rappel sur le bilan du tri à la maison et à la déchèterie et de rappeler les intérêts multiples du compostage des déchets de la cuisine et du jardin pour tendre vers le « zéro déchets ». Ce document intégrait, comme chaque année, les dates de distribution des composteurs. Pour finir, la mise en ligne du rapport annuel de l'année passée était annoncée sur le site internet.

Ces documents figurent en annexe du présent rapport.

5 - LES CONTRATS ET MARCHES PUBLICS

5.1 - LES MARCHES EN COURS

Terres de Montaigu (TdM) fait appel à des prestataires pour la collecte des déchets ménagers, par le biais de marchés publics. Concernant le traitement, la compétence est transférée au syndicat département al Trivalis.

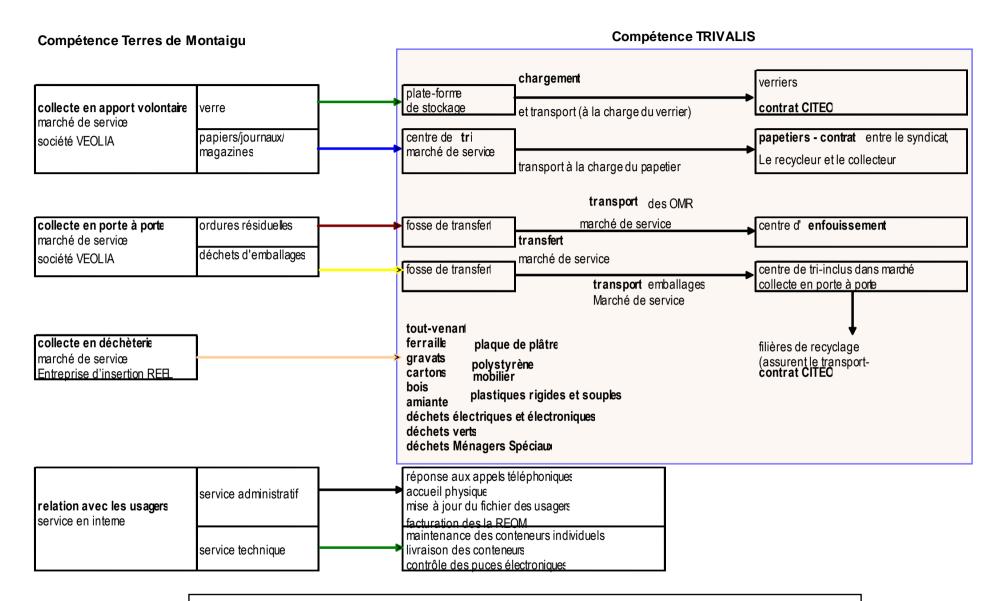
Le tableau ci-dessous recense les principaux marchés en cours en 2020

Compétence	activités	Début de contrat	Fin de contrat	Procédure				
	PRESTATIO	NS DE SERVICE						
TdM	Collecte en porte à porte	01/01/19	31/12/2023 + 2 années de reconduction possibles	Appel d'offres				
TdM	Collecte en apport volontaire	01/01/19	31/12/2023 + 2 années de reconduction possibles	Appel d'offres				
TdM	Gestion du haut de quai des déchèteries et de la Valorétrie	01/01/19	31/12/2023 + 2 années de reconduction possibles	Appel d'offres				
Trivalis	Exploitation du centre de transfert			Appel d'offres				
Trivalis	Transport et traitement des OMR et du tout-venant			Appel d'offres				
Trivalis	Evacuation des déchets des déchèteries			Appel d'offres				
Trivalis	Exploitation du centre de tri des papiers et emballages			Appel d'offres				
Trivalis	Retournement des andains et broyage des déchets verts			Appel d'offres				
FOURNITURES								
TdM	Sacs translucides jaunes	05/2021	1 an reconductible	Appel d'offres				
TdM	Conteneurs d'ordures ménagères			Procédure adaptée				

TdM: Terres de Montaigu - MAPA: marché à procédure adaptée

5.2 - L'ORGANISATION DES CONTRATS DE PRESTATION ET DE LA REGIE

Le schéma ci-après synthétise l'articulation entre les différents contrats de prestations de service et les missions exécutées en régie pour le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.



Prestations de collecte et de traitement des déchets ménagers

6-COLLECTE ET TRAITEMENT : LES INDICATEURS FINANCIERS

6.1 - LES DEPENSES

6.1.1 - La contribution à Triv alis

La contribution versée à Trivalisau titre de l'évacuation et du traitement des déchets est intégrée dans le budg et annexe des déchets de Terres de Montaigu. Depuis 2011, les coûts de traitement à la tonne sont mutualisés au niveau départemental et une assiette de calcul permet de déterminer la part de chaque adhérent en fonction des tonnages collectés par flux sur la collectivité concernée.

Le coût des prestations de services correspond aux coûts après mutualisation départementale, pour les déchets produits sur Terres de Montaigu.

Les autres dépenses correspondent essentiellement au fonctionnement de Trivalis (charges de personnels, de structure...) et à la participation aux équipements de proximité (centre de tri, centre de transfert et équipements de traitement). Ces coûts sont ceux figurant sur le CA 2021.

Les produits liés au reventes de matériaux et les soutiens des éco-organismes liés aux performances de tri et de valorisation viennent en déduction des charges.

Pour 2021, la contribution définitive sur la base du tonnage réalisé s'élevait à 1 126 073 € TTC, soit 22.3€/habitant et 52.2 € / tonne (charges : 2 301 749 € HT et soutiens : 1 278 046 € HT)

6.1.2 - Les dépenses internes

Le compte administratif 2021 validé par le comptable public a été voté par le conseil communautaire.

Vous le retrouverez au niveau du bilan financier de ce présent rapport.

6.2 - LES RECETTES

Les dépenses liées à la gestion des déchets sur Terres de Montaigu sont financées intégralement par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) appelée auprès des usagers du service.

D'autres sources de financement permettent de réduire le montant de la REOM : les ventes des matériaux recyclables, les soutiens des éco-organismes, liés aux performances de tri et les subventions versées dans le cadre d'opérations ponctuelles.

6.2.1 - Les ventes, soutiens financiers et subventions

Les subventions de l'ADEME et du Département sont versées en fonction des projets en cours : investissements, expérimentations, ...

Trivalisest signataire du contrat CITEO pour le compte de ses collectivités adhérentes et soustrait les recettes à la contribution. Les autres soutiens des eco-organismes sont également déduits de la contribution Trivalis, de même que les ventes de matériaux. Pour 2021, ce montant (reventes + soutiens) s'élevait au global à 1 278 046 € HT

Les ventes de matériaux sont influencées par la demande en matière première, augmentant ou diminuant ainsi le cours des matières sur le marché, notamment pour les métaux et les plastiques.

6.2.2 - La redevance d'enlèvement des ordures ménagères

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est composée :

- D'une partie fixe, qui est fonction du nombre de personnes au foyer. Elle correspond :
 - aux charges fixes liées à la collecte et aux installations de traitement des OMr
 - à la collecte et au tri des emballages, papiers et verre
 - à la fourniture des sacs jaunes, la mise à disposition et la maintenance des conteneurs

- aux accès aux déchèteries non facturés (4 « tout déchet » -ordures ménagères interdites-et 4 « déchet s verts »)
- aux charges de structure
- aux charges de personnel du service
- D'une partie variable composée :
 - du nombre de vidages du conteneur individuel
 - du nombre d'accèsaux déchèteries à partir du cinquième « tout déchet » et du cinquième « déchets verts »

Les tarifs de la redevance sont détaillés ci-dessous.

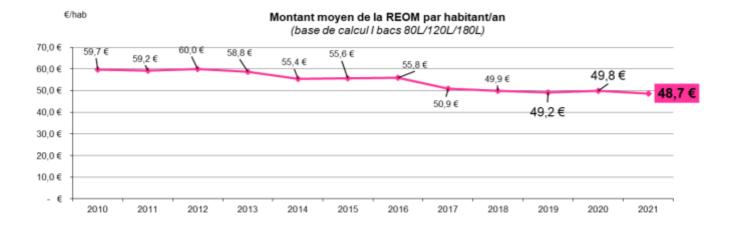
Nombre de personnes au foyer	Partie fixe annuelle ⁽¹⁾	Volume du conteneur préconisé	Prix unitaire du vidage
1	44,06€	80 litres	2,85€
1à3	82,60 €	120 litres	3,86 €
4 à 5	123,36 €	180 litres	4,71 €
6 à 7	162,97 €	240 litres	6,34 €
8 et plus	231,30 €	340 litres	7,70 €

⁽¹⁾ La facturation de la partie fixe se fait au jour :

Le graphe ci-dessous présente l'évolution du montant moyen de la redevance annuelle par habitant, en fonction du volume du conteneur. Pour des raisons de cohérence, le graphe ne présente que les résultats sur les capacités allant de 80 à 180 litres. En effet, au-delà, les conteneurs sont majoritairement utilisés par des professionnels.

L'extension des consignes de tri des emballages ayant engendré un transfert des ordures ménagères vers le sac jaune, les levées du bac OM ont été moins nombreuses réduisant ainsi le montant de la part variable de la redevance.

En moyenne, la redevance facturée en 2021 est de 48.7 € / habitant.



6.3 - LA FACTURATION DU SERVICE RENDU AUX PROFESSIONNELS SUR LES DECHETERIES

Ces modalités d'accès ont été mises en place afin de différencier les petits apporteurs, assimilés à des particuliers, des gros apporteurs, considérés comme des professionnels ou étant des professionnels. Jusqu'à fin août 2016, ils étaient facturés en fonction du poids de déchets déposés, au tarif unique de 62.60 € la tonne.

Depuis septembre 2016, une nouvelle grille tarifaire a été instaurée. Elle incite au tri et responsabilise dav antage en attribuant un tarif spécifique à chaque flux de déchets. Par exemple, le déchet ultime est le plus onéreux et le dépôt de carton et de ferraille sont devenus gratuits.

Les usagers accédant aux déchèteries avec un véhicule d'une hauteur supérieure à 1.90 m ne peuvent pas utiliser la carte dite des particuliers mais ils doivent emprunter le pont bascule. Ils sont, ainsi, assimilés à un gros apporteur.

Ainsi, les déchets des particuliers sont financés par le biais de la redevance. Les déchets des professionnels et assimilés sont pris en charge par ces professionnels et assimilés.

En 2021, 370 professionnels ont utilisé les déchèteries. En complément, des particuliers avec des véhicules hors gabarit ont effectué des pesées avec facturation.

Ils ont déposé **1 475 tonnes** (1 313 t en 2020 ; 1460 t en 2019 ; 1 437 t en 2018, 1 218 t en 2017 et 1 463 t en 2016) pour un **montant facturé de 94 736 €.**

Ev olution des montants facturés aux professionnels pour leurs dépôts en déchèterie

Professionnels	Type de recettes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
et hors gabarit	Pesées déchèteries	79 038 €	85 897 €	88 774 €	84 996 €	103 681 €	102 835 €	106 137 €	104 808 €	82 803 €	94 736 €

6.4 - LE BILAN FINANCIER

6.4.1 - Synthèse du compte administratif 2021

Voici la synthèse du compte administratif 2021.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses l Réalisé	3 756 565,03 €	354 721,46 €
Recettes I Réalisé	3 363 274,94 €	231 227,67 €
Solde de l'exercice	- 393 290,12€	- 123 493,79€
Résultats antérieurs	1 088 159,37€	1 774 717,60 €
Résultats cumulés	694 869,25€	1 651 223,81 €
Solde restes à réaliser	0	-101 036,95€
Solde après reports	694 869,25€	1 550 186,86€

Affectation proposée du résultat de fonctionnement :					
1068	Excédent capitalisé	0,00€			
001	Report en fonctionnement	694 869,25 €			

Le solde 2021 de la section de fonctionnement est déficitaire : - 393 290,12 €.

Le montant de la redevance perçu en 2021 est de 2 921 057 € (hors accès supplémentaires en déchèterie) (part variable : 960 671 € et part fixe : 1 960 386€)

Le produit de la REOM est légèrement supérieur à 2020 mais la trajectoire décline depuis 2017. Cela vient essentiellement de la part variable qui est directement liée au nombre de levées de bacs OM; il reste bien inférieur au niveau qui était le sien avant la mise en place de l'extension des consignes de tri. Par ailleurs, dans le même temps, les charges de collecte ont augmenté.

Les ventes liées à l'activité valorétrie viennent en diminution des charges pour assurer son bon fonctionnement; elles sont en légère hausse en 2021 par rapport à 2020, mais pas au niveau d'avant covid du fait des fermetures contraintes.

La facturation des accès en déchèterie au-delà des 4 premiers et les pesées en déchèterie des professionnels apportent des recettes sur les services considérés.

La section de fonctionnement présente un résultat cumulé de 694 869,25 € qui sera affecté à la section de fonctionnement pour l'exercice 2022.

Cet excédent correspond au « fond de roulement » du service de gestion des déchets de Terres de Montaigu. En effet, celui-ci ne perçoit les recettes de la redevance que deux fois par an, alors qu'il doit supporter les dépenses de prestations de services toute l'année, de façon mensuelle.

Il a permis et permettra encore, au moins temporairement, d'absorber les augmentations fiscales qui vont continuer à impacter le budget en raison de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), entre autre.

Enfin, il permet d'investir pour l'amélioration continue du service en autofinançant, donc sans emprunter et sans augmenter la dette.

6.5 - LA MATRICE DES COUTS ADEME I 2021

• Coûts agrégés par habitant :

Année 2021 Montants HT par habitant	Flux de déchets						
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Gestion du passif	Textiles	Total
Coût complet	35,84	3,42	23,23	25,88	0,69		91,24
Coût technique	35,76	2,46	19,88	20,53	0,69		79,32
Coût partagé	35,76	1,89	3,21	19,60	0,69	-0,10	61,06
Coût aidé HT	35,59	1,89	3,21	19,42	0,69	-0,10	60,71
TVA acquittée	2,21	0,17	1,53	1,69	0,03		5,64
Coût aidé TTC	37,80	2,07	4,75	21,11	0,72	-0,10	66,35
Financement déchets							60,96

• Coûts agrégés par tonne (hors gravats) :

Année 2021 Montants HT par tonne	Flux de déchets						
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Gestion du passif	Textiles	Total
Coût complet	357,19	64,24	396,23	167,69	1,79		236,95
Coût technique	356,44	46,25	339,09	133,06			213,25
Coût partagé	356,44	35,60	54,80	127,00		-17,56	164,15
Coût aidé HT	354,77	35,60	54,80	125,83		-17,56	163,21
TVA acquittée	22,00	3,27	26,17	10,98			15,16
Coût aidé TTC	376,77	38,86	80,97	136,81		-17,56	178,38
Financement déchets							163,89

CONCLUSION

Comme chaque année, le rapport d'activité met en évidence les performances liées au système de gestion des déchets en place sur le territoire de Terres de Montaigu, avec :

- Un coût à l'habitant qui se situe parmi les 10% des chers de France
- Un ratio d'ordures ménagères résiduelles qui se situe parmi les 10% des plus faibles de France.

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles rapporté à l'habitant est stable et relativement faible, et le gisement global de déchets est maîtrisé malgré la forte poussée démographique sur le territoire.

Un constat prédomine. Nombreuses sont les tonnes de déchets (+ de 50 % des déchets produits sur le territorie) qui sont transférées vers les déchèteries, équipements clés du système en place. La qualité d'accueil et les évolutions successives sur ces sites (agrandissement, nouvelles filières) ont permis d'augmenter fortement le taux de valorisation! Mais la fréquentation augmente sans cesse et le nombre de filières de tri également...ces déchèteries devront certainement évoluer dans le futur.

La Valorétrie ouverte en septembre 2008 voit ses résultats dépasser toute prévision. La réduction à la source de s déchets passe par le réemploi.

Outre ces outils et équipements indispensables au bon fonctionnement de la politique de gestion des déchets en place sur le territoire, un travail d'éducation et de pédagogie reste indispensable pour inculquer les bonnes pratiques. La prévention occupe une place importante dans le dispositif depuis 2013 et de nouvelles actions succèderont à celles menées et réussies sur le territoire ces dernières années : compostage collectif en restaurant scolaire et Ehpad, la redevance incitative en habitat collectif, la lutte contre le gaspillage alimentaire...

Grâce à sa salle et son jardin pédagogiques, la Valorétrie permet également d'éduquer les scolaires et d'autre s publics, sur demande.

Les interventions sous forme d'ateliers avec les services de TRIVALIS dans les écoles primaires sur le tri et le compostage se multiplient et restent accessibles sur inscription préalable.

Le rappel des consignes de tri des emballages pour les sacs jaunes doit être fait de façon récurrente compte tenu des mouvements de population sur notre territoire même si l'extension des consignes a simplifié le geste et a mélior é la valorisation. Attention toutefois à toujours porter le message de prévention car le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. Il faut rester vigilant pour ne pas acheter davantage d'emballages superflus ; ils consomment des ressources qui ne sont pas inépuisables, et les collecter à un coût.

Un effort particulier doit toujours être fait pour l'accompagnement au compostage individuel. Au-delà des distributions mensuelles de composteurs, et en plus de la communication écrite, le message continuera d'être passé lors des distributions de sacs jaunes sur les communes.

2021, après 2020, a également été une année particulière, mais la continuité de service aura été assurée.

Pour conclure, si aujourd'hui les performances de Terres de Montaigu sont reconnues, encouragées par les pouvoirs publics, et inspirent d'autres collectivités, l'amélioration du service doit être continue. Le modèle devra probablement s'adapter pour assurer l'équilibre budgétaire tout en incitant à toujours plus de prévention.

Accentuer la réduction à la source des déchets, notamment les emballages recyclables, est bien l'enjeu des années à venir.